



## Rapport annuel développement durable

→ 2022

# Rapport annuel développement durable

→ 2022

## → SOMMAIRE

P6

**LA MÉTROPOLE  
EUROPÉENNE  
DE LILLE**

P8

**LE RAPPORT ANNUEL  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Un outil d'analyse globale  
et d'aide à la décision

P11

**NOS AMBITIONS  
PACET 2021 - 2026 :**  
de la stratégie  
à la concrétisation des actions

### AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique  
vers une Métropole neutre  
en carbone d'ici 2050

### AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente  
au changement climatique  
en améliorant la qualité de l'air

### AMBITION N° 3

Une Métropole solidaire  
permettant à tous de bénéficier  
de la transition écologique

P60

**ANNEXE 1  
ANALYSE BUDGET CLIMATIQUE**  
appliquée au compte administratif 2022

## ÉDITORIAL

**Damien Castelain**  
Président de la Métropole  
Européenne de Lille

**Charlotte Brun**  
Vice-Présidente de la Métropole  
Européenne de Lille en charge  
du Climat, de la Transition  
Écologique et de l'Énergie



Le contexte local, national et international de l'année 2022 a souligné la nécessité de poursuivre les efforts menés pour favoriser le développement durable du territoire métropolitain. D'une part, le changement climatique s'accélère et entraîne une intensification des phénomènes climatiques extrêmes. Dès janvier 2022, le territoire a notamment été touché par une sécheresse exceptionnelle, aux niveaux historiques, qui s'est intensifiée durant l'été sous l'effet des fortes températures. D'autre part, les événements géopolitiques internationaux ont fortement pesé sur la disponibilité et les prix de l'énergie, incitant à repenser nos modes d'approvisionnement et de consommation afin d'évoluer vers davantage de sobriété et d'autonomie énergétiques.

L'année 2022 a été l'occasion de continuer à mettre en œuvre les actions climatiques et environnementales de la MEL, inscrites dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La MEL a notamment cherché à intensifier les efforts de sobriété, à évoluer vers des modes de vie plus durables et à accélérer la transition énergétique du territoire. L'inauguration de l'autoroute de la chaleur, chantier qui permet de fournir aux métropolitains un mode de chauffage à la fois plus économique et écologique, l'illustre.

Pour aller vers un territoire durable et adapté au climat de demain, la MEL a œuvré dans tous les domaines. Au niveau des transports et de la mobilité, les actions menées ont visé à proposer davantage de solutions de mobilités douces, communes et alternatives. Concernant l'aménagement du territoire, l'année 2022 a vu avancer de

nombreux chantiers (Fives Cail, Branche de Croix, Blanchemaille, ...). Il a notamment été question de penser la durabilité, l'adaptabilité et la qualité de ces nouveaux aménagements de l'espace public afin qu'ils s'insèrent dans le territoire de demain. La question de l'habitat a également été au cœur de l'action métropolitaine : la MEL a poursuivi ses travaux de construction et de rénovation afin de proposer des logements performants énergétiquement et agréables pour tous. Enfin, plusieurs actions visant à préserver la biodiversité et les ressources en eau ont été déployées.

L'action de la MEL s'est déployée à l'échelle métropolitaine mais aussi sur son propre patrimoine. En effet, la MEL se veut elle-même exemplaire dans la gestion de ses équipements, comme par exemple avec la rénovation du site Biotope 2 de Ronchin ou avec l'achat pour ses besoins propres d'une électricité renouvelable 100% d'origine garantie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et d'un gaz 100% vert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. D'autre part, la MEL a pleinement joué son rôle d'accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition. Au premier chef, elle a été au côté des communes, notamment pour la maîtrise de leurs consommations d'énergie et la rénovation de leur

patrimoine, ainsi que de tous les citoyens qui ont par exemple pu s'engager activement lors de la 7<sup>e</sup> édition des défis DECLICS Énergie et Eau. Enfin, l'action de la MEL a dépassé les frontières métropolitaines dans le cadre de projets interterritoriaux et internationaux tels que l'accueil sur le territoire de la MEL de ses partenaires du réseau Eurocities, ou encore la coopération avec ses voisins belges, néerlandais et allemands dans le cadre du programme ESPON.

**la MEL a poursuivi  
ses travaux de construction  
et de rénovation  
afin de proposer  
des logements performants  
énergétiquement et  
agréables pour tous.**

# → LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



## CHIFFRES CLÉS

**95**  
communes

**1 192 973**  
habitants\*

**4<sup>e</sup>**  
Métropole la plus peuplée de France

**1 940 M€**  
de budget en 2022

**3 007**  
agents au 31 décembre 2022

**19**  
domaines de compétences

\* Source INSEE 2020

# → LE RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE

## UN OUTIL D'ANALYSE GLOBALE ET D'AIDE À LA DÉCISION

Depuis 2010, la loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit comporter, d'une part, un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'agit d'identifier les enjeux de développement durable auxquels est confrontée la collectivité et d'indiquer les perspectives sur les différentes politiques publiques concernées.

Le RADD doit être présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget. En ce sens, il a vocation à jouer le rôle d'un outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition de politiques permettant de répondre, à l'échelle de la collectivité, aux défis globaux du développement durable. Sa présentation en amont du vote du budget doit permettre d'établir un bilan critique des politiques, programmes et actions menés par la collectivité et d'apporter des éléments de réflexion aux élus et aux services pour la définition ou l'amélioration des orientations et politiques à venir.

Par ailleurs, le RADD a également vocation à être publié et mis à disposition des citoyens. Il joue donc aussi le rôle d'un outil de communication entre la collectivité et les habitants et doit permettre d'informer la société civile sur les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu attendu du RADD, au regard des cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement :

- **LUTTER**  
contre le changement climatique
- **PRÉSERVER**  
la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- **PERMETTRE**  
l'épanouissement de tous les êtres humains
- **ASSURER**  
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- **FONDER**  
les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces cinq finalités concernent aussi bien la protection de l'environnement que la dimension sociale et économique des politiques, et rejoignent les ambitions du PCAET adopté par la MEL en février 2021. Le RADD se veut ainsi, dans l'esprit du législateur, un outil d'analyse globale et transversale des politiques territoriales.

# → CHIFFRES CLÉS

## SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET NEUTRALITÉ CARBONE



Gaz à effet de serre : GES, année de référence 1990  
 Consommation d'énergie : CONSO E, année de référence 2016  
 Production d'énergies renouvelables et récupérations : ENRR, année de référence 2016

## RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

→ ÷6  
 l'empreinte carbone du territoire entre 2016 et 2050



## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

→ Réduction des émissions de polluants atmosphériques par secteur entre 2012 et 2030



-44 %  
 pour les transports routiers.



-36 %  
 pour l'industrie.



-36 %  
 pour le résidentiel, rénovation de 8 200 logements par an.



-38 %  
 pour le tertiaire

## ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mieux gérer les risques liés au changement climatique,
- Réintroduire la nature et l'eau dans les milieux urbanisés,
- Préserver la ressource en eau





→ NOS AMBITIONS

## PCAET 2021 – 2026 : DE LA STRATÉGIE À LA CONCRÉTISATION DES ACTIONS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la MEL a été adopté en février 2021 et fixe un programme d'actions jusqu'en 2026, qui fera l'objet d'une évaluation et actualisation à mi-parcours. Il doit permettre de concrétiser trois ambitions.

### AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

### AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

### AMBITION N° 3

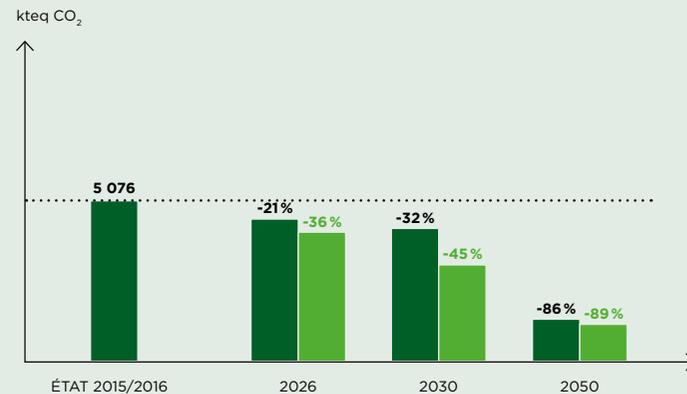
Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

AMBITION N° 1

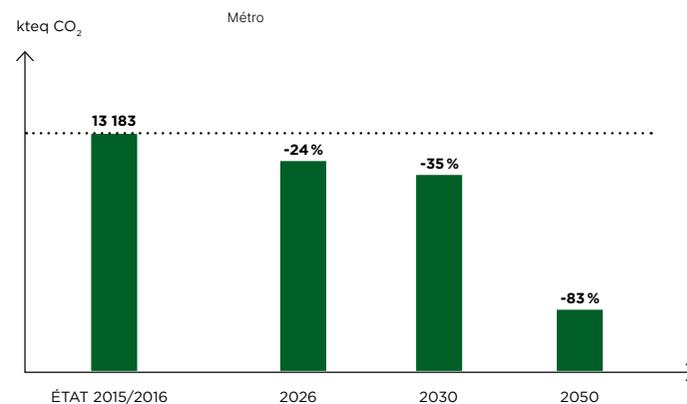
# Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

Rappel des objectifs du PCAET en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

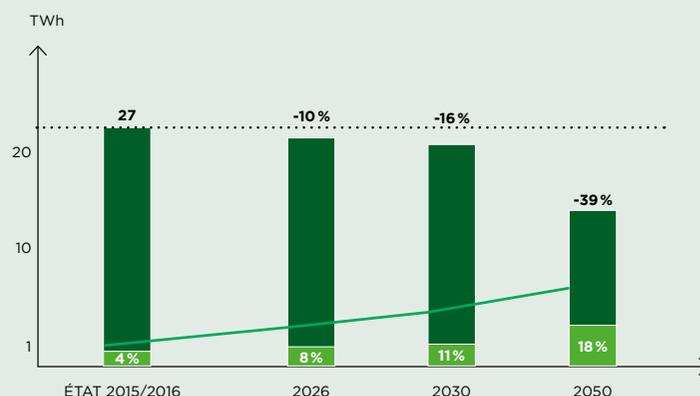
■ Émissions de GES (scopes 1 et 2)  
■ Par rapport à 1990



■ Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)



■ Consommations d'énergies  
■ Production d'EnR  
■ Part d'EnR produites localement dans la consommation



PRIORITÉ N° 1

## IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La transition énergétique passe à la fois par la réduction de la demande en énergie (efficacité et sobriété énergétiques) et par un recours accru aux énergies renouvelables. Pour réduire les consommations d'énergie du territoire, notamment d'origine fossile, et améliorer son autonomie énergétique, la MEL met en œuvre une stratégie de développement des réseaux de chaleur, en les approvisionnant le plus possible par des sources d'énergie locales (biomasse, incinération des déchets ménagers, récupération de chaleur fatale). Cet approvisionnement local permet de stabiliser la facture énergétique des habitants du territoire et de réduire la dépendance énergétique du territoire par rapport à des marchés internationaux d'énergie fluctuants.

### INAUGURATION DE L'AUTOROUTE DE LA CHALEUR : LA MEL SE CHAUFFE À PARTIR DE SES DÉCHETS

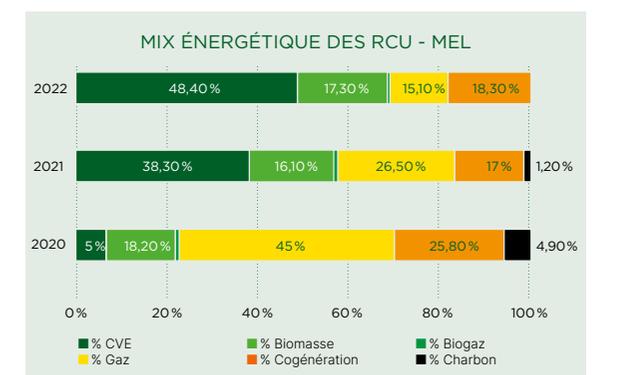
Le mardi 29 novembre 2022, a eu lieu l'inauguration de l'autoroute de la chaleur au centre de valorisation énergétique (CVE) d'Halluin. Longue de 20 kilomètres, elle traverse dix communes - Halluin, Roncq, Neuville-en-Ferrain, Mouvaux, Wasquehal, Roubaix, Tourcoing, Marcq-en-Barœul, La Madeleine et Lille - formant ainsi l'un des plus longs réseaux de transport de chaleur en Europe. Elle contribue en outre à la transition énergétique du territoire, en permettant un mode de chauffage plus économique et écologique à partir de la chaleur fatale issue de la combustion des déchets de la MEL. Le projet a nécessité 70 millions d'euros, avec un soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Union européenne via le fond FEDER. Sa mise en service a été achevée en septembre 2021. L'eau chauffée par le CVE alimente dorénavant les réseaux de chaleur métropolitains, principalement ceux de Lille et Roubaix et dans une moindre mesure ceux de Mons-en-Barœul et Villeneuve d'Ascq.

**Cette solution de chauffage est plus écologique :** les six réseaux de chaleur métropolitains ont délivré 430 GWh en 2022 (soit l'équivalent du chauffage de 45 000 logements) et ont permis, grâce à un taux de 66% d'énergie renouvelable et de récupération, d'éviter plus de 70 000 tonnes de CO2 sur l'année par rapport à du chauffage au gaz. La mise en service de l'autoroute de la chaleur a aussi permis de fermer la chaufferie charbon du Mont de Terre à Lille en 2021, avec des bénéfices importants pour la qualité de l'air. L'évolution du mix énergétique des réseaux métropolitains entre 2020 et 2022 montre l'impact de la mise en service de l'autoroute de la chaleur.

**Elle est également plus économique :** Dans un contexte de marché fluctuant du prix de l'électricité et du gaz, l'autoroute de la chaleur renforce l'indépendance énergétique du territoire et contribue à une économie sur la facture de chauffage des métropolitains concernés pouvant aller jusqu'à 20% à 40% par rapport à un chauffage gaz. L'objectif de la MEL est désormais de donner encore plus d'ampleur au projet en développant les réseaux de chaleur du territoire, en particulier à l'occasion du renouvellement de la concession du réseau de Lille fin 2025 et en mettant à jour le schéma directeur des réseaux de chaleur.



© Alexandre Traismel



### LA MEL ACCOMPAGNE LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE

Pour massifier le développement des projets d'énergies renouvelables thermiques, la MEL déploie un nouveau dispositif d'accompagnement : le Contrat Chaleur Renouvelable.

Financé par l'ADEME et piloté par la MEL, ce contrat d'une durée de trois ans permet de financer des projets de chaleur renouvelable, tels que la biomasse, la géothermie, le solaire thermique, la récupération de chaleur fatale ou encore les réseaux de chaleur, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le dispositif offre un soutien technique et financier pour :

- L'accompagnement en ingénierie.
- Le financement des études de diagnostic, de faisabilité et les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Le financement des investissements.

Il est ouvert à l'ensemble des porteurs de projets publics et privés du territoire, hors projets des particuliers, et permettra de développer plusieurs dizaines de projets de production de chaleur renouvelable sur le territoire d'ici 2026.

Le Conseil métropolitain a autorisé le déploiement de ce dispositif lors de sa séance du 16 décembre 2022. Le dispositif a ensuite été lancé en mars 2023, après sa validation par le Conseil d'administration de l'ADEME.



### LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE DÉPLOIE SON CADASTRE SOLAIRE

Le PCAET fixe l'objectif d'augmenter la production d'énergie renouvelable (EnR) sur le territoire de 1 TWh en 2016 à 2,3 TWh en 2030 et la tripler d'ici 2050.

À cette fin, elle déploie depuis mai 2022 son Cadastre Solaire, un outil à destination de tous les métropolitains qui permet de simuler la production potentielle de chaque toiture du territoire, chez les particuliers comme chez les professionnels.

Cette solution, accessible en ligne et gratuite, permet de connaître le potentiel d'ensoleillement d'une toiture et les contraintes éventuelles.

Elle est complétée par la mise en place d'un conseil spécialisé en énergie solaire proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord. Il permet d'étudier finement la faisabilité des projets de solarisation. Ce conseil se tient au sein de la Maison de l'Habitat Durable et d'AMELIO, service public de la MEL pour l'amélioration de l'habitat.

Véritable moteur du passage à l'acte, le cadastre solaire permet à chaque métropolitain d'obtenir un premier niveau d'information sur la capacité de sa toiture à accueillir des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. Il a été visité 10 244 fois en 2022 et ce ne sont pas moins de 235 conseils individualisés qui ont été dispensés et 4 réunions territoriales qui ont été organisées.

Au cours du dernier trimestre 2022, la MEL a contacté des entreprises et des propriétaires fonciers du territoire afin d'identifier des surfaces pouvant accueillir des panneaux solaires.

#### → Perspectives 2023

- Un Appel à Initiatives Privées (AIP) a été lancé pour mettre en relation les entreprises ayant des surfaces solarisables identifiées fin 2022 avec des développeurs, dans le cadre d'un partenariat sécurisé et sans engagement financier des propriétaires.

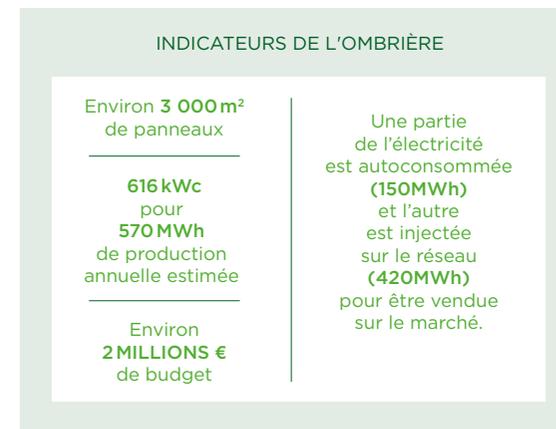
#### → Perspectives 2024

- Le Cadastre Solaire sera mis en jour en 2024 pour prendre en compte les nouvelles données aériennes sur la base d'une prise de vues de 2020.



### LA MISE EN SERVICE DE L'OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE DE SEQUEDIN

La Métropole européenne de Lille a souhaité implanter sur l'espace de stationnement du dépôt de bus de Sequedin une centrale photovoltaïque. Cet aménagement permet de produire de l'électricité renouvelable, tout en améliorant le confort d'été des utilisateurs, en apportant de l'ombre sur une surface déjà artificialisée. Cette centrale est constituée d'environ 3000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques. Réceptionnée en juin 2022, une partie de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque est consommée par le dépôt de bus de Sequedin.



### LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE CRÉE HYLÉOS POUR PRODUIRE ET DISTRIBUER DE L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE

La production d'hydrogène *via* une électricité bas carbone constitue une énergie d'avenir et un levier important de transition énergétique. C'est pourquoi la MEL souhaite mettre en place une station de production et de distribution d'hydrogène renouvelable qui utilisera notamment l'électricité produite au Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin à partir des déchets. La station sera située sur les communes de Sequedin et de Lomme à proximité immédiate du dépôt bus et de l'annexe de collecte des bennes à ordures ménagères où seront affectés les véhicules hydrogène. L'énergie produite permettra notamment d'alimenter 42 bus et 5 bennes à ordures ménagères circulant sur le territoire métropolitain.

En vue de la mise en œuvre opérationnelle du projet, le conseil métropolitain a acté en avril 2022 la décision de création de la société de la Société par Actions Simplifiée (SAS) nommée HYLEOS, en partenariat avec Engie. La création effective nécessite l'obtention de subventions pour équilibrer le budget du projet. La MEL a ainsi candidaté au nouvel appel à projets publié par l'ADEME au printemps 2023.

© Vincent Lécigne

**PRIORITÉ N° 2**

# RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Le secteur des transports joue un rôle clé pour atteindre les objectifs du Plan Climat car il est très émetteur de gaz à effet de serre (40 % des émissions du territoire), de polluants atmosphériques, et très consommateur en énergie (25 % des consommations du territoire). Le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, marche, vélo, autopartage, covoiturage) et de nouvelles sources de motorisation (véhicules électriques) constituent des leviers d'actions importants.

## 75 KM DE TRANSPORTS NOUVEAUX QUI VONT CHANGER NOS VILLES ET NOS VIES

La concertation préalable concernant les lignes structurantes de transports en commun inscrites dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) s'est achevée le 5 avril 2022. Avec près de 45 000 vues sur la plateforme internet, 1 000 participants aux réunions et 1 100 contributions, elle a permis des échanges constructifs autour des projets et a confirmé la pertinence de ces nouvelles lignes attendues des métropolitains. Sur cette base, le Conseil métropolitain a adopté le 24 juin 2022 et le 16 décembre 2022, les tracés et orientations de quatre futures lignes : deux de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et deux de tramway qui viendront renforcer le maillage territorial en transports en commun.

Le tramway du pôle métropolitain de Lille et de sa couronne desservira trois branches : Nord jusque Wambrechies, Ouest jusque Haubourdin et Sud jusque Wattignies ainsi que la façade Nord-Ouest de Lille. Pour le tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing, l'axe Neuville-en-Ferrain - Hem est confirmé jusqu'au centre bourg de Hem.

Pour le projet de BHNS Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul, le tracé est retenu de Saint-André-lez-Lille jusqu'à Lezennes. Le projet de BHNS Lille - Villeneuve d'Ascq ira quant à lui jusqu'à 4 Cantons en passant par la Haute Borne.

Une concertation continue tout au long de la réalisation des projets est mise en place jusqu'aux futures enquêtes publiques, pour poursuivre ce grand rendez-vous avec le public.

## L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TELIO POUR ACCOMPAGNER LA MEL DANS L'APPLICATION DE SON SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS (SDIT)

À l'été 2022, a été lancé le marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets du Schéma Directeur des Infrastructures des Transports (SDIT), en présence du nouveau partenaire, TELIO (groupe Transamo - Artélia).

TELIO travaillera ainsi pour une durée de dix ans aux côtés de la direction de projet SDIT et des nombreuses autres directions de la MEL impliquées dans sa mise en œuvre, notamment celles couvrant les politiques métropolitaines en matière d'aménagement, de mobilité et d'environnement. Son expertise couvre la mise en place des outils et le pilotage du projet, en passant par l'élaboration des programmes des projets, le suivi des études et des travaux jusqu'aux mises en service.



# LE NOUVEAU PLAN DE MOBILITÉ S'INSCRIT PLEINEMENT DANS L'AMBITION DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE BAISSSE DES NUISANCES ATMOSPHÉRIQUES ET SONORES.



© Alexandre Traisnel

## LA MEL ET LA RÉGION ENGAGENT DES ÉTUDES POUR CRÉER DEUX LIAISONS INTERURBAINES LILLE-COMINES ET ASCQ-ORCHIES

Ne pouvant plus être exploitées du fait de la vétusté des infrastructures, les lignes ferroviaires reliant Lille à Comines et Ascq à Orchies sont suspendues depuis 2019 et 2015. Afin de renforcer la mobilité interurbaine, la MEL et la Région ont lancé en 2022 des études opérationnelles dans le but de développer de nouvelles offres de transport sur ces deux axes.

### LIGNE LILLE-COMINES :

L'enjeu de l'étude opérationnelle est la définition d'une offre de transport sous la forme d'une liaison rapide en bus entre la vallée de la Lys depuis Comines et le centre urbain lillois. Elle doit compléter le réseau de transports déjà existant et se développer en cohérence avec le futur projet d'une ligne de tramway reliant Lille et Wambrechies. L'intégralité de la liaison se trouvant sur le territoire métropolitain, l'étude sera lancée et pilotée par la MEL. La Région y participera financièrement à hauteur de 50 % du coût total.

### LIGNE ASCQ-ORCHIES :

Concernant la ligne Ascq-Orchies, l'étude opérationnelle vise à établir une offre de transport sous la forme d'une liaison rapide routière interurbaine entre Orchies et la métropole lilloise. En concertation avec la MEL et la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault (CCPC), la Région s'est engagée à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude opérationnelle. La MEL et la CCPC pourraient y contribuer financièrement à hauteur de 50 %.

## LE NOUVEAU PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ POUR DES DÉPLACEMENTS PLUS DURABLES ET AGRÉABLES EN 2035

Les ambitions métropolitaines en matière de mobilité consistent à garantir à tous la possibilité de se déplacer tout en luttant contre le réchauffement climatique, contre les pollutions atmosphériques et contre les nuisances sonores. Il s'agit également de tenir compte de la croissance démographique de la MEL qui entraîne un nombre plus important de déplacements quotidiens. Ces ambitions se déclinent dans le projet de Plan de Mobilité arrêté au Conseil métropolitain du 24 juin 2022. Il entend répondre à l'horizon 2035 à l'enjeu d'organiser une mobilité pour tous, abordable, moins polluante et moins émissive en gaz à effet de serre et contribuant au dynamisme métropolitain. Pour cela, il prévoit le déploiement progressif d'un plan d'actions en trois axes :

- Moderniser et optimiser les infrastructures de transports collectifs afin de transporter plus de voyageurs et dans de meilleures conditions et d'offrir davantage d'espace public aux mobilités douces ;
- Améliorer et développer l'offre de services et sa qualité ;
- Encourager les changements des comportements de mobilité des usagers du territoire en développant les alternatives à l'usage de la voiture en solo et en favorisant la pratique de la marche à pied et du vélo, l'emprunt des transports collectifs ou encore le recours au covoiturage.

Le nouveau Plan de Mobilité s'inscrit pleinement dans l'ambition de transition énergétique et de baisse des nuisances atmosphériques et sonores. Il contribuera à réduire de 37 % les émissions de GES sur le territoire métropolitain entre 2016 et 2035, tous déplacements de personnes et de marchandises confondus, tout en proposant des solutions de mobilité agréables et durables.

## → Perspectives 2023

- La consultation administrative sur le Plan de Mobilité 2035 a été tenue entre le 31 août et le 30 novembre 2022, et le projet de PDM a été soumis à enquête publique au printemps 2023, pour une approbation définitive en conseil prévue au dernier trimestre 2023.



**LA POURSUITE DES TRAVAUX DE DÉFINITION DE LA FUTURE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS**

Amorcé en juin 2019, le projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la MEL vise à protéger les populations de la pollution atmosphérique liée au trafic routier, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des métropolitains.

À l'été 2022, une nouvelle étude d'opportunité et de préfiguration a été engagée par la MEL dans l'objectif de définir précisément la future ZFE selon les nouvelles exigences de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Son avancement a été partagé par des échanges réguliers en ateliers, conférences territoriales et restitutions en conférences des Maires.

→ **Perspectives 2023**

- La mise en œuvre effective de la ZFE de la MEL est prévue avant le 31 décembre 2024, en conformité avec les délais fixés par la loi Climat et Résilience.



**LE PROGRAMME ECOBONUS : L'OUTIL ANTI-POLLUTION AU PROFIT DES USAGERS**

En 2022, la MEL a attribué le marché pour la mise en place du programme Ecobonus : un programme d'incitation au changement de comportements de mobilité en vue de diminuer la congestion sur les axes structurants de la MEL et de favoriser le report modal.

Changer ses habitudes, ça rapporte ! Grâce au programme Ecobonus, la MEL entend lutter contre la pollution de l'air, le réchauffement climatique, la congestion du trafic routier, et récompenser les usagers qui changent leurs habitudes. Il s'agit d'un dispositif inédit en France visant à encourager les conducteurs autosolistes à utiliser un mode de transport plus vertueux, à décaler leurs trajets hors des heures de pointe ou éviter le déplacement en télétravaillant.

Comment l'Ecobonus fonctionne-t-il concrètement ? La récompense concerne les automobilistes métropolitains et hors métropole volontaires qui diminuent leur utilisation de la voiture sur certains axes autoroutiers de l'agglomération lilloise très fréquentés et souvent congestionnés aux heures de pointe, alors qu'ils l'empruntaient habituellement tous les jours et seuls sur ces trajets. Pour participer, les automobilistes devront déclarer de façon volontaire leurs trajets évités sur une application dédiée. Chaque trajet en voiture évité aux heures de pointe leur rapportera alors une récompense d'un montant de 2€ versés directement sur leur compte bancaire, dans la limite de 80€ par mois. A la place, les participants peuvent utiliser les transports en commun, le vélo, pratiquer les modalités « hybrides » (utiliser leur véhicule pour se rendre à la gare ou dans un parking-relais), covoiturer, télétravailler ou encore décaler leurs horaires de travail. Les modifications d'itinéraires ne sont en revanche pas éligibles au dispositif.

L'Ecobonus concernera dans un premier temps les autoroutes A1 et A23, dans le sens entrant vers Lille à l'heure de pointe du matin (7h-9h) et dans le sens sortant de Lille à l'heure de pointe du soir (16h30-18h30). L'A1 ayant une capacité d'environ 12 000 véhicules, l'objectif est de diminuer le trafic de 6%, soit 750 véhicules en circulation en moins.

→ **Perspectives 2023**

- Le programme sera déployé dès 2023 en plusieurs étapes :
- Campagne de pré-inscription des automobilistes volontaires d'avril à mai 2023
- Vérification de leur éligibilité de mai à juin 2023 par détection automatique du passage de leurs plaques d'immatriculation sur les axes autoroutiers concernés
- Inscription effective de 3 000 conducteurs durant l'été 2023
- Déploiement opérationnel du programme et versement des récompenses de septembre 2023 à juin 2024

**FAIRE DE LA MEL UNE TERRE DE VÉLO : LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE V'LILLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES**

La MEL est porteuse d'une politique cyclable ambitieuse qui s'est matérialisée par l'adoption en 2021 du nouveau cadre sur la politique cyclable métropolitaine. Son objectif est de créer un écosystème vélo complet impliquant l'ensemble des communes et acteurs du territoire et permettant de favoriser les mobilités douces et alternatives aux modes de déplacement polluants. D'ici 2035, l'ambition est d'augmenter la part modale du vélo des 2% actuels à 8%.

Le service V'Lille se place au cœur de ce projet. Avec près de 12 000 abonnés annuels et 270 000 titres ponctuels, les V'Lille sont très prisés des métropolitains et battent des records de fréquentation. Le service représente déjà 223 stations sur 15 communes et 2 600 vélos en libre-service disponibles, couvrant environ 750 km sur l'ensemble du territoire métropolitain. Fort de ce succès, la MEL entend accélérer le développement du réseau afin d'atteindre 300 stations d'ici 2030.

En 2022, les élus du Conseil métropolitain ont acté l'implantation de pas moins de 38 nouvelles stations V'Lille sur le territoire de la MEL qui étendront le maille territorial du dispositif en incluant six nouvelles communes au réseau : Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hem, Lezennes, Marquette-lez-Lille et Wasquehal.

De plus, la MEL a réalisé en 2022 de nombreux chantiers d'aménagements cyclables : 49 chantiers ont démarré en 2022 sur le territoire de la MEL, pour un montant total de 38,2 M€ (dont 13,9 M€ pour la part cyclable).

Ainsi, et à titre d'exemples, des aménagements cyclables ont été réalisés :

- rue Combemale à Lille et Loos,
- rue de Cambrai à Lille,
- avenue de l'Europe à Roubaix et Hem,
- route de Péronne entre Bouvines, Sainghin-en-Mélantois et Péronne-en-Mélantois.

D'autres rues ont également fait l'objet de travaux d'amélioration de leurs aménagements cyclables, pour en améliorer la sécurité et le confort :

- boulevards de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité à Wattrelos et Roubaix,
- avenue du Bois à Lambersart.

Par ailleurs, des couloirs de circulation dédiés aux bus et aux vélos ont également été aménagés sur le boulevard Clémenceau à Wattignies et Fâches-Thumesnil, en préfiguration de la future ligne de tramway.

Au total, ce sont 28km nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables qui ont été livrés en 2022 au service des habitants de la métropole, dans un contexte de forte augmentation de la pratique du vélo sur notre territoire (+ 100% depuis 2014 et + 15% entre 2021 et 2022 au vu des données de compteurs installés sur la voirie).

Cette dynamique en faveur de la création d'aménagements cyclables se poursuivra tout au long de la période 2022-2026, avec la décision de la MEL de consacrer au total 100 millions d'euros à la réalisation d'aménagements cyclables. Plusieurs projets majeurs ont ainsi vu un démarrage de travaux ou un lancement d'appel d'offres travaux en 2022, pour une mise en service en 2023-2024 :

- le boulevard Carnot et la rue Pierre Mauroy à Lille,
- le quai du Sartel à Roubaix.

Favorisant un mode de déplacement écologique, économique, agréable et bon pour la santé, ce sont autant de projets qui permettront de faire de la MEL une terre de vélo.



PRIORITÉ N° 3

# FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE DU TERRITOIRE ET ADAPTÉ AU CLIMAT DE DEMAIN

## LE 29 MAI 2022, LA MEL DONNAIT RENDEZ-VOUS AUX MÉTROPOLITAINS POUR DÉCOUVRIR UNE PARTIE DU PARCOURS DU TOUR DE FRANCE

Comme un avant-goût de la grande boucle ! Le dimanche 29 mai 2022, la MEL a proposé une balade à vélo gratuite, familiale et festive empruntant une partie du parcours de la 5<sup>e</sup> étape du Tour de France devant se tenir quelques semaines plus tard. Deux itinéraires étaient alors proposés - un parcours de 35 km et une petite boucle de 4,5 km - pour permettre aux familles, sportifs, touristes et amoureux du vélo de se mettre dans la peau des célèbres coureurs.

Des jeux et animations de sensibilisation à la pratique du vélo étaient également proposés pour promouvoir dans un cadre convivial ce mode de déplacement aussi agréable pour les usagers que pour l'environnement.

## LE 6 JUILLET 2022, LA MEL ACCUEILLAIT LA 5<sup>E</sup> ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE : L'OCCASION DE CÉLÉBRER LE VÉLO DE MANIÈRE EXEMPLAIRE

La 5<sup>e</sup> étape du Tour de France 2022 s'est élancée au départ du siège de la MEL à Biotope, pour rallier Lille à Arenberg, en traversant notamment 12 communes sur le territoire de la MEL. Ce fut l'occasion pour la métropole de promouvoir ses politiques en faveur des mobilités douces, et notamment du vélo, et d'en faire un événement exemplaire du point de vue de la gestion des déchets. Ainsi, 3 parcs à vélos gratuits et sécurisés ont été mis en place à proximité immédiate du village départ dont un parc à vélos test, mais également un parc à vélos pouvant accueillir 2000 vélos à Forest-sur-Marque, deux parcours encadrés et sécurisés pour se rendre sur le site champêtre de célébration, et une valorisation des mobilités actives dans tous les supports de communication.

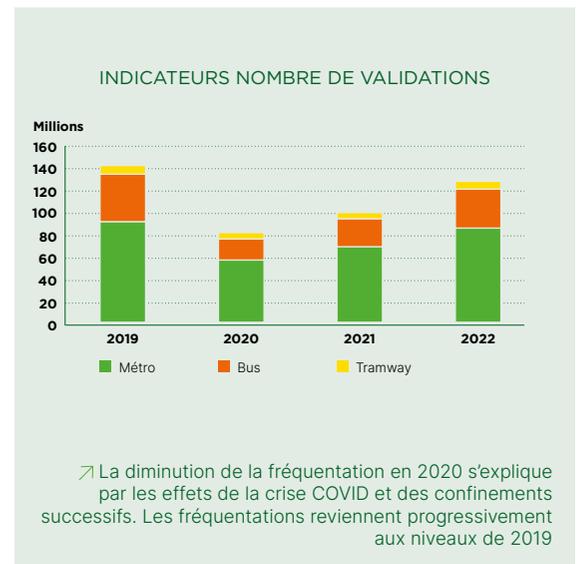
La MEL a développé des animations faiblement émettrices de déchets, pour réduire drastiquement la quantité de déchets produite et optimiser le tri, en proposant notamment de nombreux sacs bi-flux sur les barrières départ, la sensibilisation des caravaniers sur site et les communes traversées, la mise à disposition de 4 000 écocups et 3 fontaines à eau sur site, ainsi que des toilettes sèches. À Forest-sur-Marque, une brigade verte de 7 personnes a également sensibilisé les food-trucks et les participants sur site.

## LE DOUBLEMENT DE LA CAPACITÉ DU PARKING-RELAIS DE LOMME AU SERVICE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Une enquête de stationnement de 2016 et une étude de circulation de 2021 ont mis en évidence la saturation de l'offre de stationnement actuelle du parking-relais de Lomme, situé au niveau de la station de métro Saint-Philibert, au terminus de la ligne 2. Pour pallier ce problème, le élu ont acté au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 le doublement de la capacité de ce parking-relais. Dès 2025, il offrira ainsi 570 places de stationnement aux usagers des transports en commun métropolitains, sur une surface totale de 10 000 m<sup>2</sup>.

Le projet s'inscrit pleinement dans les ambitions métropolitaines de transition écologique. Outre le accès facilité aux transports en commun qu'il permet, la durabilité environnementale de l'infrastructure est également pensée, avec l'utilisation de bétons bas carbone, l'installation de panneaux photovoltaïques et une gestion intelligente des eaux de pluie et de la noue existante.

Les travaux nécessaires au projet sont financés par un investissement de 11 millions d'euros de la MEL. Ils débiteront à l'automne 2023, pour une durée prévisionnelle estimée à 18 mois.



Source : Direction Transports

La MEL renforce l'intégration des enjeux d'atténuation, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air dans ses documents d'urbanisme (SCOT, Plan Local d'Urbanisme...) et dans l'ensemble des projets d'aménagement publics et privés menés sur le territoire. L'objectif est de réduire autant que possible l'impact climatique et environnemental des aménagements réalisés (émissions liées aux déplacements pendulaires, construction et exploitation des bâtiments, artificialisation des sols...). En complément, il s'agit de renforcer la séquestration carbone du territoire grâce à la régulation foncière, au développement des boisements et espaces naturels et de réduire les « îlots de chaleur urbains », en agissant sur l'orientation des bâtiments, le choix des matériaux ou la végétalisation.

## L'AVANCÉE DU CHANTIER FIVES CAIL : DE FRICHE INDUSTRIELLE À ÉCOQUARTIER MÉTROPOLITAIN

En 2022, s'est engagée la seconde phase des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'écoquartier Fives Cail. Ce site emblématique de la MEL, d'une superficie de 25 ha, incarne à la fois le patrimoine industriel français et l'art de vivre moderne métropolitain. Plusieurs chantiers ont ainsi été entamés en 2022 pour permettre :

→ La production de 500 logements, soit la moitié des 1 030 logements prévus à terme sur le site.

Cette offre de logements est conçue dans le souci de prioriser la sobriété, l'intergénérationnalité, l'inclusivité, la mixité sociale et la qualité de vie, notamment avec le programme d'habitat participatif « Les Cailloux Verts ».

→ Le lancement de deux chantiers d'aménagement des halles historiques.

Ils promeuvent de nouvelles manières de produire en ville, dans une dynamique inclusive, de convivialité et de circuits locaux : Halle G1 (aménagement de lieux de bien-être et de convivialité telle qu'une micro-brasserie) et LaLoco (tiers-lieu engagé voué à accompagner l'émergence de projets de transition écologique et solidaire).

→ La prise en compte des enjeux environnementaux. Le projet Fives Cail est pensé pour limiter l'impact climatique de la construction et de nos modes de vie. Pour cela, une attention particulière est portée aux performances énergétiques des bâtiments et

habitations, avec notamment le partage par plusieurs logements d'un même réseau de chaleur biomasse. En outre, les espaces publics s'attachent à la diversité des milieux naturels et à la gestion la plus naturelle possible des eaux. 260 arbres, 1 200 arbustes, 15 000 vivaces, bulbes et graminées ont ainsi été plantés, et ce sont 14 000 m<sup>2</sup> de toitures qui ont été réhabilitées pour intensifier la végétalisation et la collecte des eaux de pluie. Enfin, en tant qu'écoquartier, le site de Five Cail fait une large place aux mobilités douces en réservant des espaces publics généreux aux piétons, vélos et trottinettes.

Ces travaux permettent de donner une seconde vie à ce site métropolitain exceptionnel en créant un lieu plus attractif, durable et apaisé, tout en témoignant de son passé industriel et ouvrier. Ce dernier se retrouve tant dans la forme et dans les matériaux de construction utilisés que dans les noms historiques donnés aux nouvelles voies.

## → Perspectives 2023

- La poursuite de cette seconde phase permettra de prolonger les espaces publics et de construire 530 nouveaux logements mixtes socialement et performants énergétiquement. Cette seconde phase opérationnelle intégrera la réalisation d'une piscine intercommunale et un parc de 5 ha au Sud du site propice à la biodiversité. Une série d'ateliers et de concertations est prévue en 2023 afin de définir les usages du parc en fonction des souhaits et attentes des usagers.

### LE PARC DU MUSÉE DU LAM RETROUVE SES COULEURS D'ORIGINE

Après plusieurs phases de travaux de rénovation et d'amélioration du Musée le LaM, c'est désormais au tour du Parc du Héron de se refaire une beauté en vue de la célébration des 40 ans du musée.

À la suite d'un diagnostic technique et patrimonial du parc piloté par le LaM et la MEL, les travaux réalisés de septembre à décembre 2022 ont visé à embellir et renaturer ce véritable poumon vert et lieu de vie.

L'accessibilité du musée et du parc par l'allée du Café-Concert a été améliorée en facilitant les possibilités de circulation pour les personnes à mobilité réduite et en accroissant la visibilité du chemin entre l'arrêt de bus et le musée afin de favoriser l'emprunt des transports en commun.

La priorité était également de densifier la végétation afin de rendre au parc son esthétique originelle imaginée par l'architecte Roland Simounet à la construction du musée, et d'inscrire les rénovations dans la démarche écologique de la MEL. Ce retour de nature visait notamment à redonner vie à la peupleraie d'origine, située face à l'entrée du musée, dont les arbres malades ont dû être abattus en 2021. 68 nouveaux peupliers ont ainsi été replantés en 2022 et le sol a été remodelé pour favoriser l'enracinement des arbres et permettre un meilleur drainage des eaux de pluie. Les « placettes » présentes dès la construction du musée ont été réaménagées et font de la peupleraie un véritable lieu de détente pour le public.

À l'occasion de ces travaux d'embellissement et de renaturation du parc, une campagne de financement participatif s'est clôturée fin 2022 afin de permettre à tous les citoyens et citoyennes de s'impliquer dans ce projet.



### LE BRAS DE LA BASSE DEÛLE SORT DE SON ISOLEMENT POUR DEVENIR UN LIEU DE PROMENADE

Le bras de la Basse Deûle est au cœur d'un projet de requalification dont l'enjeu est de désenclaver le site et de le rendre plus agréable, sécurisé et accessible. Au programme :

- **Restauration des qualités paysagères, écologiques et patrimoniales du site**, notamment au niveau des berges, de la ripisylve et des espaces verts ;
- **Restauration des continuités hydrauliques ;**
- **Développement de la mobilité piétonne**, avec la création d'une promenade haute et basse le long du bras ;
- **Amélioration de la mobilité cyclable**, avec la création d'une liaison vélo connectée aux voies de vélo existantes du Vieux Lille et de la Citadelle.

Constituant un chaînon essentiel entre le cœur urbain et les espaces péri-urbains, la requalification du bras de la Basse Deûle en véritable lieu de promenade et son intégration aux trames vertes et bleues sont essentielles pour les communes de Lille, La Madeleine et Saint-André. Le bras de la Basse Deûle sort de son isolement pour devenir un lieu de promenade.

#### → Perspectives 2023

■ Les travaux débiteront à la suite de l'attribution du marché prévue pour octobre 2023.

### UNE CHARTE DE L'ESPACE PUBLIC ACTUALISÉE POUR UN TERRITOIRE DE DEMAIN PLUS AGRÉABLE ET DURABLE

Issue d'un travail partenarial mené entre la MEL et l'Agence de Développement et d'Urbanisme et auquel chacune des 95 communes a été associée, une charte de l'espace public a été adoptée le 16 décembre 2022 par le Conseil métropolitain.

Son rôle ? Fixer des ambitions claires et une méthodologie de travail et d'évaluation partagée entre la MEL et ses communes membres concernant l'aménagement de l'espace public.

Sur la période 2022-2026, la MEL a prévu de consacrer près de 600 millions d'euros pour l'entretien et l'aménagement de son patrimoine de voirie et d'espace public. À cet effort sans précédent s'ajoutent les dépenses des communes sur leurs domaines de compétences (les espaces verts, l'éclairage public, le mobilier urbain), mais aussi les futures lignes de tramway et de bus à haut niveau de service ou encore la politique de rénovation urbaine.

Ces engagements se concrétiseront par la réalisation de nombreux projets qui sont autant d'occasion d'améliorer et parfois de transformer le cadre de vie des habitants, d'encourager un changement des comportements en faveur d'une mobilité dé-carbonée et de concrétiser les ambitions du Plan Climat Air-Énergie Territorial.

La charte de l'espace public définit trois ambitions claires en faveur d'espaces publics de qualité :

- Favoriser une mobilité bas-carbone ;
- Aménager des espaces publics à vivre et conforter les pôles de vie ;
- Contribuer à la résilience du territoire, notamment en favorisant la présence du végétal et en privilégiant l'infiltration des eaux de pluie.

Cette charte acte une série d'engagements de la MEL et de chacune de ses 95 communes pour atteindre ces ambitions.

### LA RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA BOURGOGNE À TOURCOING EN LIEU DE COHÉSION SOCIALE ET D'INNOVATION

Représentant 100 hectares et comptant 7 000 métropolitains, le site de la Bourgogne à Tourcoing est au cœur de l'ambition de renouvellement urbain impulsée par la MEL et ses partenaires depuis 2016.

Il s'inscrit dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de la MEL signé en 2019 et 2021. Ce programme d'ampleur concerne 14 sites répartis dans 8 communes du territoire et est doté d'un budget global de plus de 2 milliards d'euros. Il doit permettre de conduire près de 400 opérations afin de

rendre ces sites plus attractifs, d'assurer leur développement durable et d'améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale par le biais du relogement, d'aménagements urbains et d'équipements publics.

Le projet de la Bourgogne prévoit plus de 1000 démolitions de logements sociaux, plus de 1000 réhabilitations de logements sociaux et la construction de 850 logements neufs diversifiés à long terme. Le réaménagement complet du quartier et des espaces publics de qualité, installera un cadre de vie renouvelé et agréable. Le projet se traduira également par la refondation de l'offre en équipements publics, notamment scolaires, et le développement de l'activité et de l'emploi à travers le nouvel équipement de commerces et services et le redéveloppement du site Lepoutre.

Les élus métropolitains ont attribué la concession d'aménagement du quartier à la société SEM Ville Renouvelée, pour un début des travaux prévu en 2025. La MEL a investi 76 millions d'euros dans le chantier, d'un montant total de 274,3 millions d'euros. En 2022, le projet est entré dans ses premières phases.

### LANCEMENT EN 2022 DU CHANTIER DE RESTAURATION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA BRANCHE DE CROIX

La MEL est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement des espaces de plein air et la préservation des milieux naturels. Elle a ainsi lancé en juin 2022 des travaux de restauration hydraulique, écologique et paysagère de la Branche de Croix sur la partie existante et sur la partie enterrée.

Le site de la Branche de Croix représente un maillon essentiel de la trame verte et bleue métropolitaine, situé à un emplacement stratégique entre les communes de Croix, Wasquehal et Villeneuve-d'Ascq. Ce bras mort comblé par des sédiments pollués constitue donc un enjeu de développement urbain, d'attractivité économique et d'amélioration du cadre de vie des habitants et usagers.

Les aménagements portés par la MEL visent à curer la branche existante pour recréer des milieux naturels et écologique variés, remettre à l'air libre la partie enterrée, à démolir les ouvrages hydrauliques pour rétablir une circulation naturelle de l'eau et à créer une voie verte tout le long de la Branche, rendue agréable pour ses usagers par de nouvelles plantations et la mise en place d'éclairages publics, d'équipements de jeux, de loisirs, de détente et de sports.

#### → Perspectives 2023

■ Les travaux s'achèveront mi 2024, pour un coût prévisionnel pour la MEL de 25 millions d'euros. Leur avancée ont permis d'inaugurer en juin 2023 le premier tronçon restauré longeant le nouveau quartier de la Maillerie

PRIORITÉ N° 4

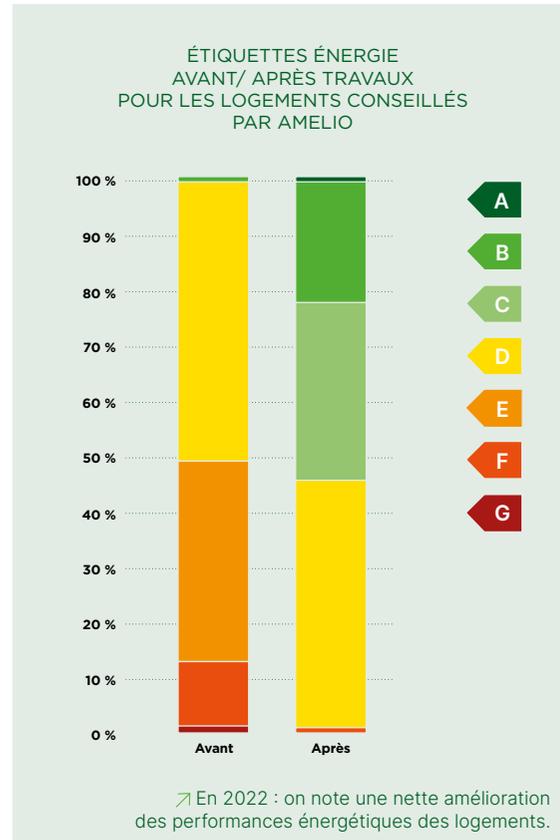
# AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le secteur résidentiel est l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (32 % des consommations d'énergie, 24 % des émissions de GES) ainsi que de polluants atmosphériques du territoire. En plus d'agir sur les constructions neuves en imposant des niveaux élevés de performance environnementale (recours à des matériaux bio-sourcés, constructions sobres énergétiquement...), la MEL porte de nombreux dispositifs de rénovation thermique à destination des propriétaires privés, des logements sociaux, ou des copropriétés. Elle amplifie son action, en vue de rénover 8 200 logements par an (dont 2 500 logements sociaux).

## AMELIO : AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DES LOGEMENTS MÉTROPOLITAINS

Depuis fin 2013, la Métropole européenne de Lille (MEL) anime un réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers en faveur d'un habitat plus durable et plus confortable. Créé en partenariat avec les communes, la Région Hauts-de-France, l'ADEME et l'Anah, ce réseau se structure autour de : la Maison de l'habitat durable (MHD) située à Lille, les conseillers FRANCE RENOV' et les opérateurs AMELIO + et AMELIO Pro, pour un conseil personnalisé ou un accompagnement complet des ménages, bailleurs, propriétaires ou copropriétés.

En 2022, 1801 logements ont été subventionnés, représentant 3,2 M€ d'ingénierie portés par la MEL, co-financés par Anah, le Département et le CLER, pour 32,8 M€ d'aides publiques aux travaux en 2022, générant 43 M€ de travaux et avec un gain énergétique estimé à 40 %. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des étiquettes énergie des logements accompagnés en 2022.



Source : Comité de pilotage AMELIO 2023

## LA MEL A BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION EUROPÉENNE AFIN DE DÉPLOYER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION GROUPEE DES MAISONS DE L'ÈRE INDUSTRIELLE

En janvier 2022, la MEL a remporté un appel à projet européen dans le cadre de la facilité européenne pour les villes. La MEL bénéficie ainsi d'un accompagnement technique, juridique et financier à hauteur de 60 000 euros pour concevoir et mettre en œuvre un plan d'investissement en matière d'énergie durable et pour soutenir le travail déjà engagé d'élaboration d'un plan d'investissement en faveur de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Ce dernier se concentre sur le déploiement d'une offre d'accompagnement pour la rénovation groupée des maisons de l'ère industrielle (dites 1930) de la métropole lilloise. Le projet réunit cinq partenaires - la Métropole Européenne de Lille, les villes de Lille et Roubaix, l'association Habiter 2030, la Fabrique des Quartiers (Société Publique Locale) et le Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E) - qui coopéreront afin de développer et mettre en œuvre un projet pilote à l'échelle d'un îlot urbain. Un accent important sera mis sur l'implication citoyenne et le respect de l'architecture locale, en lien avec le nouveau Bauhaus européen.

## LA MEL ADOPTE UN NOUVEAU CADRE DES AIDES POUR INCITER À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DURABLES ET ABORDABLES

Le 9 novembre 2021, dix ans après la tenue du Après plus de trois ans de concertation, les élus ont arrêté au Conseil métropolitain du 24 juin 2022 le projet de **nouveau programme local de l'habitat (PLH3)**. L'accent est mis à la fois sur la production de logements et sur l'amélioration du parc locatif existant afin de proposer les logements durables, désirables et abordables. Pour cela, deux axes d'actions sont avancés :

- Produire 6 200 nouveaux logements par an sur le territoire métropolitain pour répondre aux besoins du marché, dont 30 % de logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI), 30 % de logements intermédiaires en location et en accession et 40 % de logements libres en location et en accession ;
- Accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de 3 000 logements par an, en ciblant les passoires énergétiques progressivement interdites à la location par la Loi Climat et Résilience.

Pour inciter au développement et à l'amélioration du parc locatif social, la MEL a également actualisé le cadre d'attribution des aides pour le logement locatif social et l'accession abordable, à destination des bailleurs sociaux et mis en place depuis d'adoption du premier plan local de l'habitat (PLH).

Cet accompagnement s'articule autour de trois moyens principaux :

- L'attribution de subventions pour le développement du logement aidé : 9 aides sont proposés selon le type de logement, ses caractéristiques et les opérations d'amélioration réalisées ;
- La reconduction des aides spécifiques sur le foncier métropolitain destiné à des projets d'habitat social ;
- L'adaptation des marges de loyers sur le logement locatif social et l'accompagnement métropolitain à la réhabilitation afin d'inciter à la réalisation d'opérations qui améliorent la qualité de service des logements, allègent les charges des locataires et contribuent à la transition énergétique et environnementale.

Pour bénéficier des aides du nouveau cadre, les bailleurs sociaux devront d'une part respecter un référentiel sur la qualité des opérations que la MEL met en place autour de six critères de développement durable : mobilité, eau et énergie, adaptation au changement climatique, matériaux bas carbone et économie circulaire, nature biodiversité et agriculture urbaine, qualité des projets et de leur intégration dans l'environnement. D'autre part, ils devront également respecter un prix plafond pour les Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) du logement neuf hors produits spécifiques, avec possible majoration pour les bâtiments énergétiquement performants et les opérations complexes en foncier contraint. Le but de cette mesure est d'établir un cadre transparent et économiquement viable opposable à tous et ainsi donner aux opérateurs des règles pour leur permettre de négocier le foncier à un prix acceptable du point de vue de la mixité sociale.

## Perspectives 2023

- Adoption définitive et mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat dont le projet a été arrêté en 2022
- Élaboration du référentiel qualité et test sur quelques opérations neuves pour une généralisation effective en 2024
- Mise en place et expérimentation de la valeur maximale de référence proposée sur les VEFA, pour un éventuel ajustement en 2024

**LES CONCERTATIONS SE POURSUIVENT POUR PROPOSER DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Dans le cadre de la loi Besson 2, du Schéma départemental 2019-2025 d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la MEL se mobilise pour accueillir les gens du voyage et leur permettre de vivre dignement sur le territoire. Actuellement, la métropole propose déjà 14 aires permanentes d'accueil, 3 terrains de passage, une aire de grand passage et un terrain provisoire. Dans les six années à venir, ce sont 450 places d'aires de passage et grand passage, 10 terrains provisoires et près de 150 logements sociaux supplémentaires qui viendront s'y ajouter.

L'année 2022 a été l'occasion de nombreuses consultations publiques concernant l'aménagement des emplacements présents et futurs. Le but est d'engager et récolter les avis et souhaits de toutes les parties prenantes afin que cette offre d'accueil des gens du voyage s'intègre au mieux dans le tissu métropolitain, en cohérence avec les ambitions de développement durable.

Près de 1 200 contributions ont ainsi été comptabilisées sur le site de la MEL et au travers d'ateliers thématiques lors de 2 phases de concertation menées de février 2022 à janvier 2023. Elles ont permis la délibération et le vote par les élus du Conseil métropolitain de la pertinence des localisations des aires proposées par les 21 communes concernées. Pour 19 d'entre elles, l'emplacement de leur future aire d'accueil a déjà été validée : Bauvin, Croix, Faches-Thumesnil, Hellemmes, Hem, La Madeleine, Leers, Lys-les-Lannoy, Lille, Loos, Lomme, Mouvaux, Santes, Haubourdin, Wavrin, Sainghin-en-Weppes, Linselles, Wervicq, Ronchin.

**LE MEL CONTINUE À LUTTER POUR UN HABITAT DIGNE POUR TOUS LES MÉNAGES**

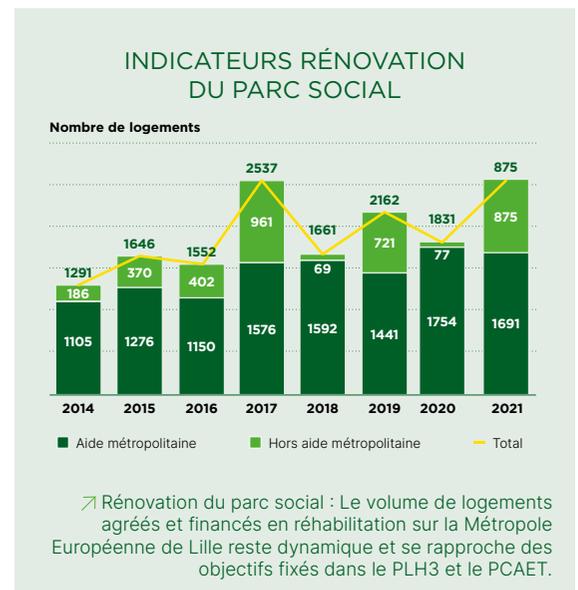
L'accès pour tous à un logement digne est l'une des priorités de la MEL dans sa lutte contre la précarité. Dès septembre 2020, elle mettait en place avec quatre banques partenaires un prêt à 0 %. Il vise à aider les ménages dans le financement de leur logement principal neuf et, dans le même temps, à soutenir le monde de la construction en facilitant la commercialisation des programmes de logements. Au vu du très grand nombre de dossiers reçus, la MEL avait déjà décidé en avril 2021 de prolonger ce dispositif exceptionnel jusqu'à septembre 2023.

Pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages dans le contexte économique actuel, les élus ont en plus acté au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 l'augmentation du plafond des aides maximales, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire fixée de 4 millions d'euros et pour une durée maximale de 15 ans.

- Pour un prêt de 25 000€ : 6 000€ d'aides maximales pourront être distribuées ;
- Pour un prêt de 45 000€ : 11 000€ d'aides maximales pourront être distribuées ;
- Pour un prêt de 60 000€ : 15 000€ d'aides maximales pourront être distribuées.

Le prêt de 75 000€ a quant à lui été supprimé car il était peu demandé.

En outre, la MEL prolonge son partenariat avec la CAF du Nord dans le cadre de son Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui vise à fournir des aides aux ménages en difficulté afin qu'ils accèdent et se maintiennent dans un logement décent.



Source : Bilan annuel – habitat social

**LA MEL S'ASSOCIE À LA CAF ET LA MSA POUR SOUTENIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU POTABLE**

Dans le contexte de hausse globale du coût de la vie, la MEL s'engage en aidant les ménages les plus précaires à accéder à l'eau potable. Depuis 2016, elle expérimente plusieurs dispositifs pour assister les plus démunis dans leurs dépenses liées à l'eau, tels que les chèques Eau. Or, ces dispositifs d'aides étaient freinés par le manque de données disponibles et environ 80% des ménages en situation d'impayés demeuraient non détectés par la MEL.

Pour pallier cet obstacle, les élus ont voté au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 la conclusion de partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ces dernières mettront à disposition de la MEL les données qu'elles peuvent partager dans le respect des règles de traitement des données personnelles. La MEL sera ainsi en mesure de mieux détecter et soutenir les ménages dans le besoin, en priorité ceux dont les dépenses d'eau représentent plus de 3% de leurs revenus totaux. L'amélioration du dispositif permettra de fournir ces aides dès janvier 2024, dans le cadre du prochain contrat de distribution d'eau sur la métropole.

**DANS LE CONTEXTE DE HAUSSE GLOBALE DU COÛT DE LA VIE, LA MEL S'ENGAGE EN AIDANT LES MÉNAGES LES PLUS PRÉCAIRES À ACCÉDER À L'EAU POTABLE.**



© Samuel Armez

PRIORITÉ N° 5

# SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

Les secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent à eux deux 42% des consommations d'énergie et 21% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est donc essentiel de travailler avec les entreprises pour réduire cet impact. L'empreinte carbone du territoire est par ailleurs considérablement alourdie par les émissions indirectes liées à la consommation de biens importés. La MEL agit avec ses partenaires pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

## PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : CAP SUR LA SOBRIÉTÉ EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'évolution de nos modes de consommation a entraîné un doublement en 40 ans de la production d'ordures ménagères par personne et par an, soulevant de nombreux enjeux environnementaux. La MEL est porteuse du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui concrétise le Schéma Directeur des Déchets ménagers et assimilés (SDDMA) adopté en 2021. Afin de co-construire la stratégie de prévention et de réduction des déchets au cœur du PLPDMA, une large concertation auprès des métropolitains, des collectivités et des parties prenantes concernées a eu lieu de septembre 2021 à mars 2022. Elle a recueilli 1 200 contributions issues de la concertation citoyenne et fait émerger 36 propositions d'actions dans le cadre de groupes de travail thématiques.

L'objectif du PLPDMA est de parvenir à une diminution d'au moins 15% des déchets ménagers et assimilés sur le territoire métropolitain entre 2010 et 2030 et à deux tiers de valorisation des déchets résiduels. Cela représente une baisse de 90 kilos de déchets par habitant et par an. À mi-parcours, en 2020, chaque habitant de la MEL produisait 557 kilos de déchets par an, soit une diminution de 51 kilos par rapport à 2010, ce qui implique de réduire la production de déchets d'environ 40 kilos par habitant d'ici 2030.

Les actions menées en ce sens sont multiples : compostage des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, incitation à la réparation et au réemploi des objets ou encore recherche d'alternatives à la consommation. Elles incitent à la sobriété et au changement de comportement de tous les métropolitains en matière de consommation et de production de déchets. Le 28 avril 2022, en visite au sein du Centre de Valorisation Organique (CVO) situé à Sequedin, Damien Castelain, Président de la MEL, a en ce sens annoncé la mise à disposition de sacs de compost pour les particuliers dans les déchèteries du territoire. Le CVO contribue déjà activement à la transition écologique et énergétique du territoire en traitant et valorisant plusieurs milliers de tonnes de déchets organiques chaque année pour produire du biogaz et du biocompost. Il se place dans les dix premières unités de valorisation en France. Destiné en grande partie au secteur agricole pour la fertilisation des sols, 10% de la production de compost du CVO sont proposés gratuitement aux métropolitains afin de les impliquer dans une démarche d'économie circulaire, favorisant le retour à la terre des biodéchets. Progressivement, la MEL proposera à l'ensemble des 500 000 foyers du territoire une solution de tri à la source des biodéchets.

## LA MEL MODERNISE SES INFRASTRUCTURES POUR MIEUX TRIER SES DÉCHETS

Afin de répondre aux défis de gestion des déchets ménagers sur le territoire national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite LTECV, impose de trier tous les emballages plastiques séparément à compter de 2022. Pour se conformer à cette nouvelle réglementation, la MEL souhaite faire évoluer son système de tri des déchets, les gestes de tri des habitants et moderniser ses infrastructures de gestion des déchets. Plusieurs décisions ont été prises en 2022 pour évoluer dans ce sens.

Au Conseil métropolitain de février et d'avril 2022, les élus ont acté la rénovation des deux centres de tri de la MEL : Halluin et Lille Loos. Ces derniers seront en mesure de séparer plus finement les emballages plastiques afin de recycler non plus seulement les bouteilles et flacons plastiques mais aussi les pots de yaourts, films et barquettes.

En outre, afin de collecter séparément les bouteilles et bocaux en verre des autres emballages recyclables (plastiques, métaux, papiers/cartons), les élus du Conseil métropolitain ont acté en octobre 2022 l'implantation de points d'apport volontaire dans 50 communes du territoire. Dans un premier temps, ces points d'apport volontaires sont dédiés prioritairement à la collecte du verre mais ils pourront dans les années à venir accueillir d'autres types de déchets ménagers tels que les déchets d'emballage et papiers graphiques, les ordures ménagères résiduelles voire les biodéchets. Leur déploiement se fait de manière progressive et cohérente afin de passer des 920 points présents actuellement à près de 6 000 avant la fin du mandat.

## Perspectives 2023

- Les travaux du centre de tri Lille Loos devraient s'étendre sur toute l'année 2023, pour une livraison souhaitée en fin d'année. Ils précèdent ceux du centre d'Halluin, programmés entre 2024 et 2025, afin d'assurer la continuité du tri pendant toute la durée du projet.
- 17 communes seront équipées de points d'apport volontaire pour la collecte du verre dès la fin du premier trimestre 2023, et elles en seront toutes munies d'ici à 2024.

## LA MEL LANCE LA DEUXIÈME SESSION DES TROPHÉES EUROPÉENS DE LA MODE CIRCULAIRE

Deuxième industrie la plus polluante, le secteur textile est au cœur des actions de la MEL pour réduire son impact sur la planète et en faire un modèle d'économie circulaire. Après le succès de la première édition en 2020, elle a souhaité mettre à nouveau à l'honneur des porteurs de projets qui agissent et innovent pour une mode engagée en lançant la deuxième session des Trophées européens de la mode circulaire. Ceux-ci visaient à récompenser des projets innovants de produits, services et process, déjà sur le marché ou encore en développement, disposant d'un potentiel de création de valeur et réduisant l'impact environnemental de la filière sur les territoires national, belge et néerlandais.

Au total, 200 projets ont été retenus et 15 projets ont atteint la finale. Parmi les finalistes, figurent 4 projets métropolitains :

- Dans la catégorie **Espoir Petite entreprise** : Juin fait le lin et son legging de sport fabriqué en fibres de lin naturelles et locales ;
- Dans la catégorie **Booster Petite entreprise** : Moom et son projet de dressing virtuel personnalisé qui permet de mieux gérer sa consommation de vêtements et de trouver des solutions durables de réemploi ;
- Dans la catégorie **Grand Entreprise** : l'atelier couture en magasin Redlab de la marque Devianne, ainsi que le café-restaurant Newlife de Tape à l'œil proposant des services de collecte, réparation et retouche des vêtements.

Les projets de tous les finalistes ont pu être observés du 9 au 27 novembre 2022 à l'occasion d'une exposition au musée textile La Manufacture à Roubaix.

Au total, les 11 projets récompensés (projets et coups de cœur) lors de la cérémonie de remise des trophées au Théâtre du Nord à Lille, en ouverture de la semaine européenne de réduction des déchets le 18 novembre 2022, illustrent les différents leviers d'une économie plus durable en terme de production par la réutilisation de matériaux existants, le recours aux produits biosourcés, les circuits courts par la relocalisation d'activités, la production de services et la vente d'usages plutôt que l'achat du bien.

**23 PROJETS SOUTENUS PAR LA MEL À L'ISSUE DE L'AMI « INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE »**

En janvier 2022, Euraclimat a lancé un premier appel à manifestation d'intérêt « Innover pour l'excellence climatique », diffusé aux acteurs économiques de la métropole, entreprises, écosystèmes innovants, sites d'excellence et associations. Il vise à récompenser et accompagner le déploiement de solutions, initiatives et projets innovants qui contribuent à lutter contre le dérèglement climatique.

Quarante-neuf dossiers ont été auditionnés et ce sont au total 23 lauréats qui ont été retenus par les membres du comité de sélection et qui bénéficient d'une labellisation leur offrant une visibilité importante, un accompagnement et une mise en réseau facilitée pour répondre à leurs besoins.

Les initiatives soutenues sont riches et variées, et proposent des innovations de produits, de process ou d'usage. Les projets au stade de la création bénéficient d'une labellisation « EuraClimat Emergence ». Les projets en phase d'accélération ou de massification sont quant à eux labellisés dans la catégorie « EuraClimat Excellence ». Autant de projets ambitieux et impactants permettant d'avancer vers l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 inscrit dans le PCAET.

→ **Perspectives 2023**

- Lancement d'un second appel à manifestation d'intérêt « Innover pour l'excellence climatique » pour faire émerger les projets innovants de décarbonation de l'économie et de lutte contre le dérèglement climatique.
- Mise en place d'une Communauté des labellisés, afin de créer une dynamique collective et d'accroître l'accompagnement proposé.

“  
**SENSIBILISER LE PUBLIC AUX NOTIONS DE SOBRIÉTÉ, D'ÉCOLOGIE, ET LE FAMILIARISER AVEC LES BONS GESTES À APPLIQUER AU QUOTIDIEN.**  
 ”

**LE FESTIVAL MAKER FAIRE LILLE 2022 A ATTIRÉ LES FOULES POUR IMAGINER L'HABITAT DE DEMAIN**

Maker Faire, le festival gratuit de l'innovation et de la créativité de Lille, a eu lieu les 14, 15 et 16 octobre 2022 à la Gare Saint Sauveur. Cette 4<sup>e</sup> édition s'est articulée autour des thèmes de l'habitat durable et de l'économie circulaire et a permis d'alimenter des projets autour de thématiques diverses telles que la qualité de l'air, l'éco-conception, l'adaptabilité du logement ou encore les économies d'eau et d'électricité. 600 exposants répartis sur 180 stands sont venus partager leurs idées pour « faire soi-même », qu'il s'agisse de créer, détourner ou réparer, et 27 conférences ont été proposées.

L'événement avait pour but de créer du lien entre les acteurs, les idées et les projets afin de voir se développer des initiatives innovantes répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Il s'agissait également de sensibiliser le public aux notions de sobriété, d'écologie, et de le familiariser avec les bons gestes à appliquer au quotidien.

En tant que partenaire de l'événement, la MEL a tenu un stand visant à valoriser les projets qu'elle porte dans les thématiques Énergie Climat, Habitat durable, Communication interne et Développement économique, ainsi que les projets de porteurs soutenus par la MEL dans la cadre d'appels à projets récents.

Cette quatrième édition de Maker Lille a connu un réel succès en réunissant 36 000 visiteurs sur les trois jours, soit une fréquentation 2,5 supérieure à l'édition précédente en 2019. Durant la journée du vendredi consacrée à l'éducation, le festival a accueilli 4 590 élèves de tous niveaux et représentants d'établissements éducatifs, soit 40% de plus qu'en 2019.

**LE FESTIVAL DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS « LE GOÛT EN COULEURS » 2022 : UNE PREMIÈRE EN HAUTS-DE-FRANCE POUR LA FILIÈRE**

Les vendredi 30 septembre et samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022, le festival « Le Goût en couleurs » a investi le Marché de Gros de Lomme à l'occasion des 50 ans de ce site d'excellence métropolitain. L'objectif de ce premier festival des Fruits et Légumes frais en Hauts-de-France consistait à animer le dialogue entre les acteurs de la filière et à valoriser l'alimentation durable auprès du grand public.

La journée du vendredi avait une visée d'avantage professionnelle, organisée autour d'un village entreprises, de deux conférences et de six parcours permettant de découvrir la filière, ses métiers, ses besoins et la complémentarité des acteurs régionaux des fruits et légumes frais. La finale des Meilleurs Apprentis de France s'est également tenue à l'occasion de cette première journée.

La journée du samedi était quant à elle ouverte à tous, gratuitement. Il s'agit d'une première dans les Hauts-de-France. Petits et grands ont pu profiter de diverses activités animées par les acteurs de la filière telles que des jeux, des concours ou encore des master-class de Chefs. Ils ont également pu déambuler au sein d'un village foodtruck aux couleurs des fruits et légumes frais. À cette occasion, la MEL était présente pour valoriser son engagement en termes de circuits-courts, d'alimentation durable et de changements de comportement alimentaire.

**LES AGENTS DE LA MEL SONT SOLlicitÉS POUR PARTICIPER AU PROJET SYNAPTIC ET AINSI CONTRIBUER À RÉDUIRE LES PESTICIDES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN**

Le projet SYNAPTIC vise à créer une SYnergie des Acteurs pour la Protection Territoriale Intégrée des Cultures de pommes de terre contre le mildiou. En effet, la pomme de terre est l'une des cultures qui demande le plus de passages pour un traitement fongicide en cas de pression mildiou, qui se diffuse par des spores libérées dans l'atmosphère. Le but de ce projet est donc de réduire l'usage des fongicides utilisés en misant sur une vigilance commune de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, jardiniers, amateurs, citoyens ...) afin de prévenir l'infection, mieux gérer les risques et donc moins traiter dans les parcelles agricoles comme dans les potagers amateurs.

À ce titre, les agents de la MEL étaient sollicités en 2022 à deux niveaux. Ils ont d'une part pu participer à la surveillance du mildiou de la pomme de terre et de la tomate en renseignant l'application VIGIMILDIU développée par l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). D'autre part, cinq jardiniers particuliers cultivant des pommes de terre et/ou des tomates se sont engagés à recueillir des échantillons de mildiou s'il arrive dans leur jardin et à les renvoyer aux chercheurs de l'INRAE, à l'aide de kits très faciles d'emploi.



© Anouk Desury

**LA 5<sup>E</sup> ÉDITION DU MARCHÉ « MADE IN MEL » MET À L'HONNEUR LA PRODUCTION LOCALE ET DE QUALITÉ**

Avec près de 50% de son territoire cultivé et environ 750 exploitations agricoles, la MEL est la première métropole agricole de France. Cela représente une réelle opportunité en termes de développement économique, d'emplois et offre la possibilité aux habitants d'accéder à une alimentation qualitative de proximité.

La MEL porte donc depuis plusieurs années une stratégie agricole et alimentaire pour consommer mieux et local, rapprocher l'urbain et le rural et ainsi répondre aux attentes des métropolitains, en collaboration avec un réseau de partenaires et avec les citoyens.

Pour mettre en lumière le 3<sup>e</sup> pilier économique du territoire, le marché « Made in MEL » est revenu pour une 5<sup>e</sup> édition en 2022. À cette occasion, producteurs, artisans locaux et entrepreneurs se sont réunis pour présenter leurs produits et leur engagement dans une démarche de mieux consommer à proximité. Parallèlement, une large diffusion de la 3<sup>e</sup> édition du « carnet des producteurs » permet d'accompagner tous les métropolitains vers une consommation locale et de qualité... tout au long de l'année !



© Anouk Desury

“

**RAPPROCHER L'URBAIN ET LE RURAL ET AINSI RÉPONDRE AUX ATTENTES DES MÉTROPOLITAINS, EN COLLABORATION AVEC UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ET AVEC LES CITOYENS.**

”

**LES 32 LAURÉATS DE L'AMI « INNOVATION DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE » INNOVENT POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE**

La communauté de l'innovation « De la fourche à la fourchette » s'est créée en 2022 autour de plus de 50 porteurs de projets et entreprises : ils sont désormais soutenus et accompagnés par la MEL et ses partenaires dans leur démarche.

Initié en mai 2021, le thème de cet appel invitait à proposer des solutions innovantes aux questions de l'alimentation durable, de l'agriculture biologique et raisonnée, des circuits courts, de l'écoconception des emballages, de la santé, du goût ou encore du gaspillage alimentaire.

Parmi les projets lauréats, fleurit une grande diversité d'idées et d'objectifs, couvrant toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire, du producteur au consommateur, afin de rendre l'alimentation plus locale et plus respectueuse de l'environnement à tous les échelons. Il s'agit par exemple du développement sur la métropole lilloise des supermarchés coopératifs et participatifs « Superquinquin », l'initiative « Haut la Consigne » d'accompagnement des professionnels de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration dans l'adoption de pratiques plus durables, ou encore le projet des « Alchimistes » de tester en 2023 la collecte de biodéchets sur les marchés de plein air.

Tous ces projets offrent de belles idées qui se concrétiseront pour permettre une production et une consommation alimentaire de proximité et durable sur le territoire métropolitain.



© Alexandre Traisnel

**PRIORITÉ N° 6**

# RÉDUIRE L'IMPACT DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES SUR LE CLIMAT

En tant qu'organisation, la MEL souhaite réduire l'impact carbone de son fonctionnement. Elle agit ainsi sur son patrimoine (véhicules, équipements et bâtiments) en déployant notamment une stratégie d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses bâtiments ainsi qu'une stratégie d'achats responsables. Elle veille plus généralement à rendre ses politiques plus sobres en mobilisant les élus et les agents autour de pratiques durables (plan de mobilité employeur, éco gestes, formations, bureau des temps...). L'analyse des budgets primitifs et comptes administratifs métropolitains permet de rendre compte de manière simple et compréhensible des avancées réalisées (cf. annexe).

**LA MEL RENFORCE SON ACTION EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET SIGNE LA CHARTE ECOWATT**

La MEL s'engage depuis longtemps en faveur de la sobriété énergétique. Au titre de son PCAET notamment, elle agit directement sur les équipements métropolitains afin de les rendre moins énergivores et accompagne les communes et leurs habitants dans la réduction de leur consommation énergétique.

Le contexte d'accélération du changement climatique et d'augmentation générale des coûts du gaz et de l'électricité incite à intensifier les efforts de sobriété énergétique pour réduire la consommation d'électricité et limiter les risques de coupure.

À la suite du lancement par l'État en juin 2022 du plan national sur la sobriété énergétique, le Conseil métropolitain a validé le 7 octobre 2022 le plan de sobriété métropolitain et la signature de la charte EcoWatt avec l'Ademe et RTE, afin que la MEL prenne pleinement sa part de l'effort national.

Le plan métropolitain de sobriété énergétique vient intensifier les efforts déjà engagés au titre du PCAET par des mesures supplémentaires telles que la baisse du chauffage, l'optimisation de l'éclairage public, l'accélération de travaux d'isolation des bâtiments et du remplacement de l'éclairage intérieur par des ampoules LEDs 75% moins consommatrices. La MEL forme de plus ses agents à l'adoption de pratiques de travail moins énergivores et contribue ainsi à la diffusion des bonnes pratiques de sobriété énergétique. Enfin, lors des périodes de forte tension sur le système électrique, des baisses supplémentaires de consommation sont prévues. Le plan de sobriété prévoit aussi d'accompagner les différents acteurs du territoire (communes, entreprises, particuliers).

**LA MEL FORME SES AGENTS À L'ADOPTION DE PRATIQUES DE TRAVAIL MOINS ÉNERGIVORES ET CONTRIBUE À LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE.**

**LE NOUVEAU SITE BIOTOPE 2, UN EXEMPLE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Après deux ans de travaux, le bâtiment de l'extension du site de l'unité territoriale de la MEL de Ronchin est désormais opérationnel. Baptisé Biotope 2, il abrite quatre entités dans quelques 10 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie : Sourcéo (la régie de l'eau de la MEL), les archives de la MEL, l'imprimerie de la MEL et le laboratoire de veille écologique et sanitaire.

Conformément à la Stratégie Qualité Énergétique et Environnementale des Bâtiments (QEEB) de la MEL adoptée en avril 2019 (et notamment son axe 4 « Constructions et réhabilitations exemplaires »), le bâtiment a été pensé dans l'objectif de maximiser ses performances énergétiques et environnementales et le résultat dépasse même les ambitions initiales du projet. Biotope 2 produit sa propre énergie solaire grâce à des panneaux photovoltaïques en autoconsommation (installation de 96 kWc de puissance). Le chauffage et le refroidissement des bâtiments sont assurés par un système de géothermie sur nappe. Les eaux de pluie sont récupérées afin d'alimenter les sanitaires et d'assurer l'entretien des locaux. De plus, le bâtiment a été construit avec des matériaux biosourcés - du bois pour l'ossature et de la ouate de cellulose pour l'isolation - permettant au site d'être labellisé Bâtiment Bas Carbone (BBCA). Le tout nouveau site Biotope 2 témoigne ainsi de la place centrale des engagements environnementaux métropolitains dans la stratégie patrimoniale et immobilière, tout en garantissant les meilleures conditions de confort possibles pour les 160 agents qui y travaillent désormais au quotidien.

**→ Perspectives 2023**

- L'inauguration de Biotope 2 a eu lieu le 3 mars 2023 et le site s'est vu remettre le 29 juin 2023 par Certivéa les attestations d'atteinte des trois labels énergétiques et environnementaux :
  - Label E+C- (Énergie/Carbone), niveau E3 et C2
  - Label BBCA (Bâtiment Bas Carbone), niveau Excellent
  - Label BEPOS Effinergie 2017 (Bâtiment à Énergie Positive)

Au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023 l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage QEEB de la MEL sera renouvelé pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie QEEB. De plus, afin de pouvoir mutualiser les outils d'ingénierie énergétique et environnementale avec les communes, cet accord-cadre sera élargi à l'ensemble des adhérents de la Centrale d'Achats Métropolitaine.

**LA MEL, PARTENAIRE DU PÔLE D'EXCELLENCE EURASANTÉ, S'ASSOCIE À L'OPÉRATION DE COLLECTE DE MATÉRIEL MÉDICAL**

Libel'Up, contraction de libellule (symbole de transformation et de renouveau) et de upcycling (qui traduit l'idée de seconde vie des objets en anglais), est un projet de collecte, de reconditionnement et de redistribution des aides techniques de santé soutenu par la MEL. Lors d'une opération de sensibilisation menée du 9 au 20 mai 2022, les agents de la MEL et de ses partenaires de collecte (Eurasanté, Ville de Lille, Ville de Loos, Ville de Sainghin-en-Weppes, Ville d'Armentières, CHU de Lille, Département du Nord, Fabrique de l'Emploi de Loos, Malakoff Humanis, Vitamine T) étaient invités à déposer le matériel médical dont ils n'avaient plus l'utilité. Les dons concernent notamment l'aide à la mobilité, l'aide aux transferts, l'aide à la communication et l'aide à l'hygiène. En fonction de leur état, ils étaient reconditionnés aux normes en vigueur en lien avec les fabricants du Nord, redistribués à des particuliers et des établissements médico-sociaux, donnés à des associations, remis en état pour servir à la formation de professionnels de santé, ou recyclés pour leurs matières premières ou en pièces détachées.

En 2022, les opérations de collecte mises en place ont généré :

- 2004 aides techniques collectées dont 1450 présentant un intérêt pour la remise aux normes de santé;
- 300 aides techniques nettoyées et reconditionnées;
- 300 aides techniques redistribuées;
- 20% de ce qui a été collecté est reconditionnable ou réemployable aux normes de santé;
- +500 pièces détachées et 1800 kg de métal recyclé.



© Samuel Arnez

**PROMOTION DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE : CAP SUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, la MEL a entamé une démarche de révision de son schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable (SPAPSER) pour la période 2022 - 2026. Celui-ci prendra une dimension supplémentaire pour intégrer les dernières évolutions réglementaires (loi anti-gaspillage et économie circulaire, loi climat et résilience, loi numérique responsable...). Il a pour objectif d'utiliser le levier des achats métropolitains pour contribuer aux objectifs sociaux et écologiques de la MEL.

La 3<sup>e</sup> rencontre métropolitaine de l'achat public responsable a eu lieu le 29 novembre 2022 à la Maison Stéphane Hessel à Lille. Co-organisée par l'APES et la MEL, cette journée a alimenté les échanges autour de l'économie sociale et solidaire afin d'évoluer vers une commande publique de plus en plus responsable. Les thèmes abordés à cette occasion comprennent notamment le plan climat, les clauses et considérations environnementales et sociales, l'économie circulaire ou encore le mobilier d'occasion.



© Vincent Lecigne

→ **Perspectives 2023**

■ L'adoption du nouveau SPAPSER est prévue fin 2023.

**LES EFFORTS DE VALORISATION DES SÉDIMENTS SE POURSUIVENT AVEC LE PROJET SÉDIMEL ET LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT POUR LA CROISSANCE VERTE**

Dans l'exercice de ses compétences relatives à la gestion des sédiments ayant le statut de déchets, la MEL s'est engagée dès 2013 dans la démarche Sédimatériaux. Le projet Sédimel 1 s'est achevé en 2020 et a permis la réalisation d'études de valorisation pour différentes filières d'utilisation des sédiments et la réalisation de trois chantiers tests à Bondues, Tourcoing et Leers. Afin de poursuivre ses efforts de valorisation des sédiments, la MEL a engagé le projet Sédimel 2 qui porte sur le potentiel de valorisation des sédiments fluviaux dans les deux applications de remblais et de couche de forme sous voirie. La phase 1 de caractérisation des quatre sédiments utilisés dans le cadre de l'étude est d'ores et déjà achevée et a mis en évidence leur non dangerosité et une teneur en matière organique de 7 à 13%. La comparaison de ce paramètre avec les seuils du guide des terrassements routiers permettra de déterminer l'aptitude à utiliser les sédiments en remblais ou en couche de forme. La phase 2, qui correspond à l'étude formulation, est en cours d'achèvement. Enfin, la phase 3 a démarré en octobre 2022 pour une durée d'un an et vise à réaliser une étude environnementale du potentiel de relargage des polluants contenus dans des éprouvettes de remblais et de couche de forme à base de sédiments, en le comparant avec celui de matériaux témoins ne contenant pas de sédiments. Un chantier test viendra enfin vérifier la faisabilité de ce moyen de valorisation des sédiments. L'ensemble du projet fait l'objet d'une demande de subvention FEDER.

En outre, la MEL a également signé un Engagement pour la Croissance Verte relatif à la valorisation des sédiments dans les applications béton/ciment/composite. Officialisée le 15 novembre 2022 lors des Assises nationales du sédiment organisées par le CD2E, cette signature engage la MEL à introduire des clauses spécifiques dans ses marchés afin de générer une demande pérenne de matériaux formulés à partir de sédiments et ainsi faire du territoire métropolitain un laboratoire pour l'émergence d'une filière industrielle à fort potentiel international.

**LES POUBELLES DU MUSÉE DU LAM ANALYSÉES POUR MIEUX GÉRER LA PRODUCTION DE DÉCHETS**

En janvier 2022, le musée du LaM a lancé un diagnostic du contenu de ses poubelles et de sa production de déchets, avec l'appui de la direction des Déchets ménagers de la MEL. L'analyse des résultats a suggéré plusieurs mesures à mettre en place afin de réduire et mieux gérer les déchets produits :

- Favoriser le tri : des corbeilles de tri sélectif ont été installées à proximité des lieux générant beaucoup de déchets, notamment les bureaux et les distributeurs automatiques ;
- Réemployer les déchets liés au montage des expositions : la circularité est privilégiée en réutilisant les matériaux dans d'autres scénographies, en les triant ou en les donnant à des associations ;
- Réduire et valoriser les déchets : un composteur collectif a été installé pour récupérer les restes de repas, une partie des déchets verts issus de l'entretien du parc et même les biodéchets produits par les salariés, chez eux, grâce au bio-seau qui leur a été remis. Les salariés peuvent également emporter le compost une fois mature afin de l'utiliser comme engrais naturel ;
- Sensibiliser : un fort accent a été mis sur le travail de sensibilisation des agents afin de les impliquer davantage. Les volontaires ont été sensibilisés au tri et formés à l'entretien du compost et quatre salariés ont accepté de le gérer et de veiller à sa bonne utilisation.

→ **Perspectives 2023**

■ Une seconde analyse du contenu des poubelles du LaM a été réalisée en janvier 2023 pour mesurer les progrès réalisés sur l'année. Le dispositif pourrait également être déployé au sein d'autres équipements de la MEL.

**UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE MUSÉE DE PLEIN AIR**

À Villeneuve-d'Ascq, le Musée de Plein Air s'apprête à faire peau neuve. Cet écrin de verdure géré par la Métropole Européenne de Lille est emblématique de sa politique de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine naturel et architectural. Avec une fréquentation en constante augmentation mais des infrastructures vieillissantes, un renouveau s'imposait. Ainsi la MEL a délibéré à l'unanimité en juin 2022 un investissement de plus de 10 millions d'euros. Le projet prévoit notamment la création d'un restaurant, de plusieurs bâtiments, l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création d'une promenade valorisant le site, une desserte de transport en commun, la naissance de 500 m de voie verte pour relier le musée à la chaîne des lacs, ou encore l'installation de 60 places de parking vélo. La MEL a réalisé en 2022 la conception d'un nouveau bâtiment technique vertueux, de 800 m<sup>2</sup> avec ossature bois, isolation paille, toiture végétalisée, production solaire photovoltaïque et récupération des eaux pluviales. Au global, 82% (en volume) des matériaux utilisés dans le projet seront biosourcés et la même proportion sera issue du réemploi.

**LA MEL SE MOBILISE POUR LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE**

La MEL a entrepris plusieurs actions en 2022 afin de générer une prise de conscience de l'empreinte environnementale du numérique et une réduction de la consommation des données numériques. Elle s'est mobilisée d'une part dans le cadre du Cyber World CleanUp Day, journée de sensibilisation qui a eu lieu le 19 mars 2022 et qui a été l'occasion d'inviter la population à agir concrètement en nettoyant leurs données et/ou en offrant une seconde vie à leurs équipements numériques non utilisés. D'autre part, la MEL développe des actions internes pour former ses agents à la sobriété numérique. Ils ont notamment été invités à participer à des conférences et ateliers ludiques pour apprendre à réduire leur propre consommation de données numériques. La direction des Systèmes d'information et de communication (DSIC) de la MEL a également lancé en septembre 2022 une campagne d'analyse de la volumétrie des serveurs de fichiers internes afin d'identifier les fichiers très volumineux et tenter d'alléger l'espace de stockage.

**LA DIRECTION COMMUNICATION DE LA MEL A OBTENU LE HASHTAG D'OR POUR L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE SON SITE INTERNET**

Les 14<sup>e</sup> Rencontres nationales de la communication numérique se sont tenues le 15 septembre 2022. À cette occasion, l'Observatoire Social Média des Territoires a voulu mettre en lumière les meilleurs sites web « éco-responsables ». 45 nommés ont été sélectionnés sur la base d'une note écologique, d'une note éthique et d'une note de conformité de leur site web. Les lauréats ont ensuite été départagés par cinq critères : l'ergonomie, le graphisme, la qualité rédactionnelle, les fonctionnalités et le respect des obligations légales. Sur neuf catégories en fonction de la taille de la collectivité, la MEL s'est placée en tête de la catégorie Métropole, permettant à la direction Communication de recevoir le Hashtag d'or pour son site web éco-responsable.

**À WATTRELOS, LA 2<sup>E</sup> STATION D'ÉPURATION DE LA MEL ENTIÈREMENT RÉNOVÉE POUR EN FAIRE UNE DES PLUS MODERNES DE FRANCE**

Dans cadre de ses compétences en fourniture d'eau potable et assainissement pour ses 1,2 million d'usagers, la MEL intervient tout au long du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation du milieu naturel.

Afin de pouvoir répondre à l'évolution de la réglementation, les élus du Conseil métropolitain ont lancé en juin 2022 un marché public global de performance (MPGP) qui permettra l'extension, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance de la station d'épuration de Watrelos dès 2026. Ce sont ainsi les eaux usées de 500 000 métropolitains qui pourront être traitées dans le respect des normes environnementales.

La station d'épuration de Watrelos est la deuxième plus grande installation du parc métropolitain, après la station de Marquette-lez-Lille. En plus de servir l'agglomération de Roubaix, elle dispose d'une localisation stratégique puisqu'elle reçoit et traite les effluents provenant de Belgique (10% de son traitement) et rejette également ses eaux propres dans la rivière Espierre, affluent de l'Escaut.

Construite dans les années 1980 et mise aux normes en 2005, la station ne peut plus aujourd'hui répondre aux niveaux de traitement exigés par la réglementation. C'est pourquoi les aménagements consisteront en :

- La construction d'un bassin enterré de stockage d'eau de 30 000 m<sup>3</sup> ;
- L'aménagement de la file biologique existante et la construction d'une file de traitement pluvial ;
- La mise en place d'une nouvelle file boues qui permettra la production de biogaz et la valorisation énergétique des boues.

Ces nouvelles infrastructures répondent à des objectifs écologiques majeurs pour la gestion de la ressource en eau. La station d'épuration rénovée sera plus performante sur le plan énergétique grâce à une filière biogaz issue des boues, la récupération de la chaleur produite localement et des panneaux photovoltaïques. Elle sera également moins énergivore. Cette rénovation s'inscrit dans la volonté de la MEL d'être un territoire exemplaire en gestion et traitement des eaux usées. Elle fait suite au chantier de modernisation de la station d'épuration de Marquette-Lez-Lille, qui avait été inaugurée en 2015.

→ **Perspectives**

- Le lancement du marché public global de performance (MPGP), visant à confier à un nouveau titulaire la conception et la réalisation des chantiers notamment, ainsi que l'exploitation de la station pour sept ans, fera l'objet d'un second vote par les élus de la MEL en 2024 pour un début des études estimé avant la fin 2024.

“  
LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA MEL A REÇU LE HASHTAG D'OR POUR SON SITE WEB ÉCO-RESPONSABLE.  
”



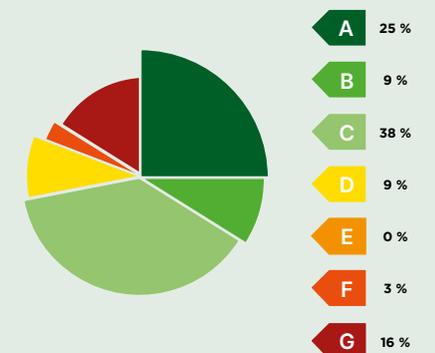
© Nicolas Fernandez

**COUP D'ENVOI DE LA RÉNOVATION DU STADIUM DE VILLENEUVE D'ASCQ**

Inauguré en 1976, le Stadium Lille Métropole est un site de référence pour la pratique de l'athlétisme et du rugby dont les équipements de qualité profitent aux sportifs de haut niveau et aux sportifs amateurs. Pour le moderniser en le développant et le préparer à accueillir la coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques de 2024, des travaux ont été entamés en 2021 afin de reconstruire une tribune comprenant une terrasse et un lieu de vie, de rénover les vestiaires de la tribune Présidentielle avec de nouvelles installations et de remplacer les mâts d'éclairage du terrain honneur.

Ces travaux visent à moderniser les équipements du Stadium, mais aussi à les rendre plus durables. Ainsi, les nouveaux mâts d'éclairage sont dotés de LED permettant d'être plus performants et de consommer moins. Le site a également été relié au réseau de chauffage urbain développé par la Mel. La rénovation du site avec des matériaux plus performants permet également de minimiser l'empreinte carbone de l'équipement.

**INDICATEURS DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DU PATRIMOINE MEL**

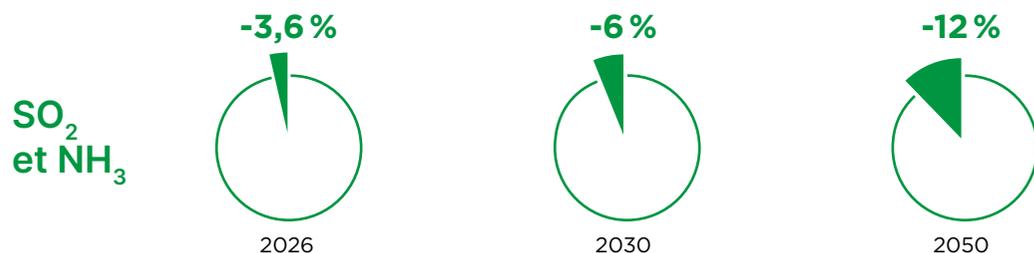
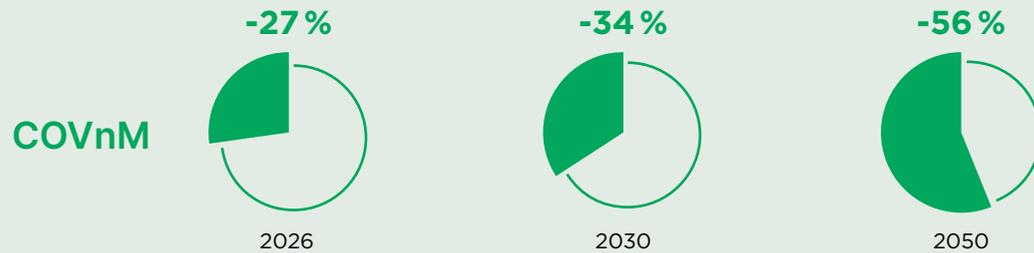
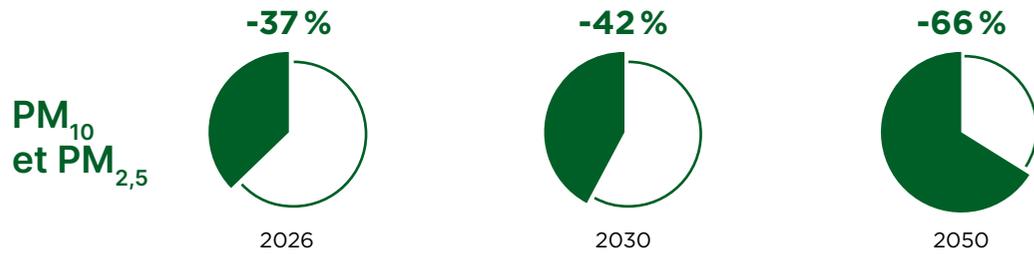
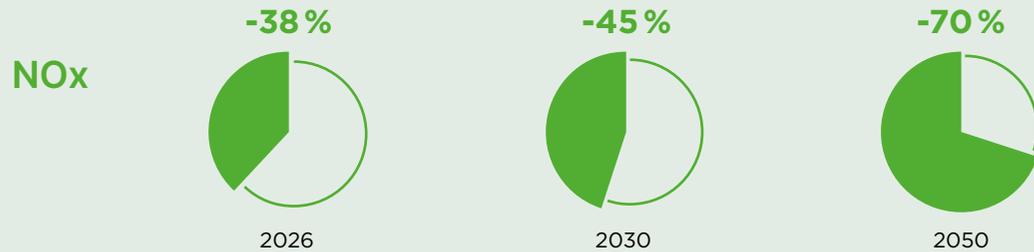


➤ Diagnostic de Performance Énergétique du patrimoine MEL (sur une trentaine de sites).

AMBITION N° 2

# Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

Rappel des objectifs du PCAET en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2012 :



PRIORITÉ N° 7

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES POLLUTIONS

Le PCAET entend réduire la pollution atmosphérique en agissant sur les principales sources d'émissions de polluants sur le territoire : Le transport routier, l'industrie, le chauffage des logements et les pratiques agricoles (épandage d'intrants, ou de pesticides).

### LA POURSUITE DU PROGRAMME FONDS AIR EN 2022 POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel est la première source d'émissions de particules fines de la métropole, juste devant le secteur routier. Les chauffages au bois domestiques anciens, fortement émetteurs de particules fines, en sont les principaux responsables. C'est pourquoi la MEL met en place depuis 2021 le programme Fonds Air qui prévoit le remplacement d'ici 2025 de 2 000 appareils de chauffage au bois polluants par des équipements plus performants en finançant à hauteur de 1 600 € par appareil leur remplacement. Il doit permettre de réduire de 6 à 8% les émissions de particules fines du secteur résidentiel et ainsi améliorer la qualité de l'air. L'ADEME finance à hauteur de 50% ce programme.

En 2022, 700 métropolitains ont bénéficié de la Prime Air, permettant le remplacement de 364 cheminées à foyer ouvert, 282 foyers fermés et 54 poêles installés avant 2002. Cela porte le renouvellement à 1 200 équipements depuis le début du programme. Ce renouvellement a permis d'éviter l'émission de 35 tonnes de PM10 (soit 4,1% de l'ensemble des émissions de PM du secteur résidentiel) et de 82 tonnes de composés organiques volatils (soit 2,1% de l'ensemble des émissions de composés organiques volatils du secteur résidentiel).

Le 22 novembre 2022, un atelier a également été organisé à la Maison de l'Habitat Durable et a réuni huit participants pour les sensibiliser et les initier aux bonnes pratiques liées au chauffage au bois.

### → Perspectives 2023

■ Vu le succès du programme, dès 2023, la MEL atteindra les objectifs de 2 000 équipements renouvelés. En 2023, la MEL candidatara auprès de l'ADEME pour prolonger le fonds au-delà de 2 000 équipements, et deux autres ateliers de sensibilisation et de formation au chauffage au bois seront organisés.



© Stéphane Desbois

**LA MEL RENOUVELLE SON SOUTIEN À ATMO HAUTS-DE-FRANCE, L'ASSOCIATION AGRÉÉE POUR ASSURER LA SURVEILLANCE RÉGIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR**

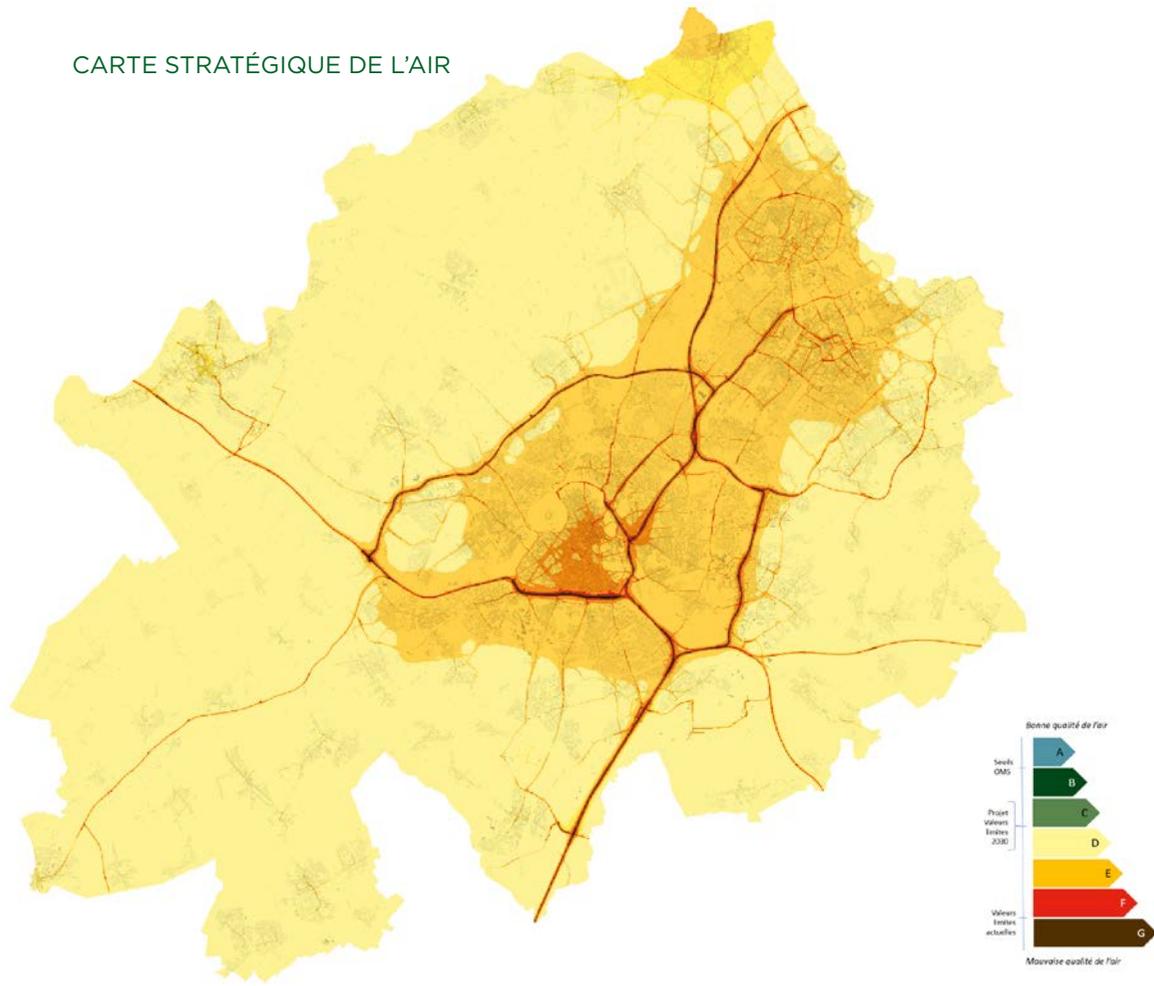
La MEL, qui soutient le réseau de surveillance de la qualité de l'air local depuis 1979, a renouvelé son engagement auprès d'Atmo en 2022, via une subvention de 175 415 €, qui comprend la participation au financement de quatre actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances sur les phénomènes atmosphériques :

- La poursuite de l'étude « CARA », visant à mieux connaître la composition chimique et les sources d'émission - tant d'un point de vue sectoriel que géographique - des particules fines PM10 et PM2.5, dont les niveaux de concentration demeurent élevés dans la région ;

- La mise à jour de la Carte Stratégique de l'Air de la MEL, qui présente un diagnostic de la qualité de l'air et de l'exposition aux polluants atmosphériques pour l'ensemble du territoire métropolitain et favorise l'appropriation de ces enjeux et la prise de décisions adaptées en matière d'aménagement ;
- Le développement d'outils automatisés d'estimation des émissions évitées grâce au remplacement des équipements de chauffage au bois, principaux émetteurs régionaux des particules PM2.5, par des équipements performants ;
- La sensibilisation sur les enjeux de qualité de l'air auprès des habitants, des professionnels et des élus.

Les rapports des études financées sont consultables sur le site internet [atmo-hdf.fr](http://atmo-hdf.fr).

CARTE STRATÉGIQUE DE L'AIR

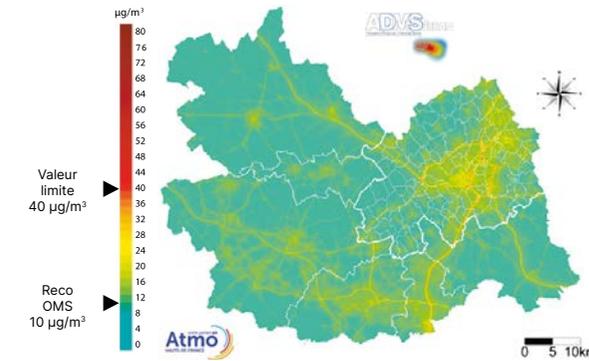


INDICATEURS LIÉS AUX CONCENTRATIONS DES PRINCIPAUX POLLUANTS DANS L'AIR

**LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)**

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un gaz irritant pour les bronches qui provoque des troubles respiratoires.

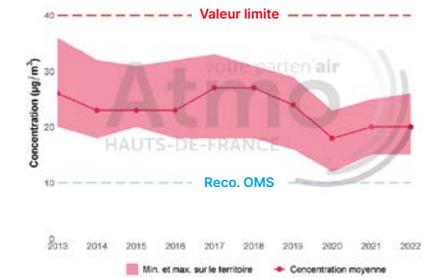
**En 2022**  
Moyennes annuelles estimées sur la Métropole Européenne de Lille



12 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur le territoire  
9 µg/m<sup>3</sup> sur le département  
**Dépassement de la valeur limite** le long des grands axes routiers

0 % exposée au dépassement de la valeur limite  
94 % au-dessus de la recommandation de l'OMS

**Depuis 10 ans**  
Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille

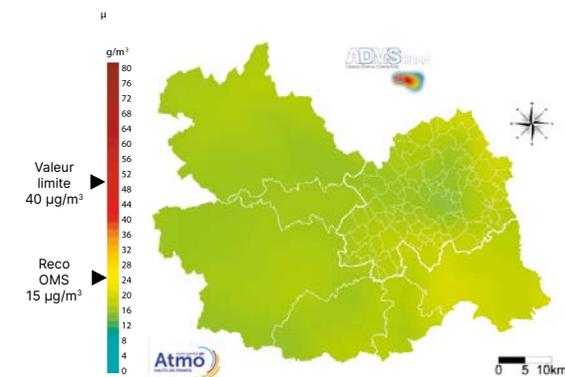


-23 % baisse moyenne des concentrations depuis 10 ans (en partie liée à la baisse des émissions)  
**Aucun dépassement** de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 10 ans

**LES PARTICULES PM<sub>10</sub> (de diamètre inférieur à 10 micromètres - 10 µm)**

Les particules PM10 sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures.

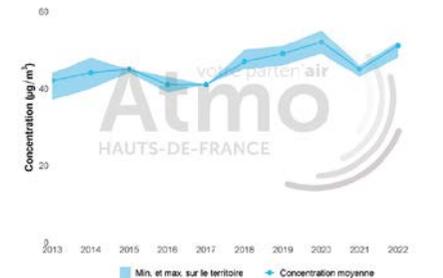
**En 2022**  
Moyennes annuelles estimées sur la Métropole Européenne de Lille



12 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur le territoire  
6 µg/m<sup>3</sup> sur le département  
**Dépassement de la valeur limite** le long du réseau routier structurant

0 % exposée au dépassement de la valeur limite  
100 % au-dessus de la recommandation de l'OMS

**Depuis 10 ans**  
Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



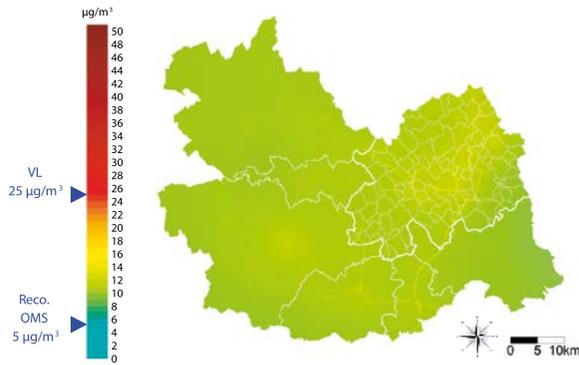
-21 % Baisse moyenne des concentrations depuis 2012  
**Aucun dépassement** de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 10 ans  
**Dépassement** de l'objectif de qualité depuis 10 ans

VL - Valeur Limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé et l'environnement.  
Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.  
Objectifs de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement.

## LES PARTICULES PM<sub>2,5</sub> (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 µm)

Les particules PM<sub>2,5</sub> pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire.

**En 2022**  
moyennes annuelles estimées  
sur la Métropole Européenne de Lille



12 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur le territoire  
10 µg/m<sup>3</sup> sur le département



0% exposée au dépassement  
de la valeur limite  
100% au-dessus de la  
recommandation de l'OMS

**Dépassement de la valeur limite**  
le long du réseau routier structurant

**VL - Valeur Limite** : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé et l'environnement.  
**Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé** : recommandation au delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.

**Objectifs de qualité** : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement.  
**VC - Valeur Cible** : valeur réglementaire à atteindre dans le délai donné, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.

**Depuis 10 ans**  
Moyennes annuelles mesurées toutes stations  
confondues sur la Métropole Européenne de Lille



-21% Baisse moyenne des concentrations  
depuis 10 ans

Aucun dépassement de la valeur limite  
en moyenne annuelle depuis 10 ans

Aucun dépassement de la valeur cible depuis 10 ans  
Dépassement de l'objectif de qualité depuis 10 ans

## SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE MÉTRO

La qualité de l'air dans le métro fait l'objet d'une surveillance de la MEL depuis 2007, afin de mieux connaître l'exposition des usagers, identifier les sources spécifiques d'émissions de polluants liées à l'exploitation du réseau et de réduire les concentrations en polluants.

En 2022, Atmo Hauts-de-France a publié le rapport de la quatrième campagne de mesures de la qualité de l'air dans le réseau métro de la MEL, menée en 2021 selon le nouveau protocole national de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques). Cette campagne visait à évaluer les concentrations auxquelles sont exposés les voyageurs dans les rames des lignes 1 et 2 et sur les quais des stations Gare Lille Flandres, Porte des Postes et Mairie d'Hellemmes. Les mesures comprenaient les particules PM<sub>2,5</sub>, PM<sub>10</sub>, les métaux, et des paramètres de confort tels que le CO<sub>2</sub>, la température et l'humidité. Les résultats mettent en évidence des concentrations respectant les valeurs guides du Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Concernant la Gare Lille Flandres, les concentrations en particules fines ont diminué de 40% pour les PM<sub>10</sub> et de 54% pour les PM<sub>2,5</sub> entre 2010 et 2021.

En parallèle, afin d'améliorer encore la qualité de l'air, la MEL étudie plusieurs méthodes de réduction des sources d'émissions, notamment basées sur une maintenance et un fonctionnement optimisés des rames, et de captation des polluants. Elle a notamment expérimenté entre mars et juillet 2022 deux solutions de traitement de l'air sur les quais de la station Gare Lille Flandres. Il s'agit d'une part du système OXYLON de purificateur d'air biologique à base de micro-algues et, d'autre part, du système TERRAOPUR visant à purifier l'air grâce à un échange air/eau. Ces deux solutions sont le résultat de l'innovation de deux sociétés locales : BIOTEOS et STARKLAB. L'expérimentation a témoigné non seulement de l'efficacité des deux systèmes pour capter les différents polluants, mais également de la faisabilité de leur mise en œuvre dans les stations de métro.

### → Perspectives 2023

- Afin de pérenniser la surveillance et poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air, un accord-cadre notifié mi-2023 pour une durée de quatre ans permet la réalisation de mesures de la qualité de l'air dans le métro, à la fois sur les quais des stations mais aussi éventuellement dans les rames du métro. Une nouvelle campagne de mesures a ainsi été engagée en 2023 et se poursuivra minima en 2024 et 2025 et pourra concerner les quais et les rames du métro.

## MOINS DE BRUIT POUR LES MÉTROPOLITAINS

Compétente dans le domaine de la voirie et de la lutte contre les nuisances sonores, la MEL est tenue par la réglementation européenne de réviser tous les cinq ans son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce dernier s'appuie sur des cartographies stratégiques du bruit qui permettent d'établir un diagnostic de l'exposition des populations à différentes sources de bruit et de définir les zones calmes à préserver et les zones où l'exposition est trop importante. Le travail d'actualisation de ces cartes a permis d'aboutir à un nouveau PPBE qui a fait l'objet d'une concertation citoyenne avant son adoption en avril 2022 par le Conseil métropolitain.

Les cartes de bruit stratégiques établies par la MEL indiquent que 76 900 habitants sont potentiellement exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux seuils réglementaires, ce qui représente 7% de la population de la métropole. La principale source de bruit identifiée est le trafic routier. À l'échelle de l'ensemble du territoire, la MEL a d'ores et déjà pris des décisions majeures qui auront pour effet de diminuer les émissions sonores directement liées à la circulation routière :

- En encourageant le report modal vers les transports en commun et l'usage du vélo ;
- En concourant à la réduction des vitesses *via* le développement des zones limitées à 30 km/h ;
- En accélérant le déploiement de l'électromobilité.

À cela s'ajoute une réflexion au cas par cas, en fonction des zones et de l'origine des nuisances sonores, afin d'identifier les mesures qui permettront de les réduire drastiquement (modification du plan de circulation, réduction de la vitesse, changement du revêtement de la chaussée, etc.).

### → Perspectives 2023

- Dans le cadre d'AMELIO, dispositif métropolitain d'aide à la rénovation des bâtiments, la MEL a en outre proposé une aide financière afin de prendre en charge les surcoûts d'installation d'équipements plus performants sur le plan acoustique. Le Conseil métropolitain devrait approuver en 2023 une enveloppe budgétaire 3 millions d'euros dédiée à ce programme spécifique.

## PRIORITÉ N° 8

# ADAPTER LE TERRITOIRE POUR MIEUX FAIRE FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour rendre le territoire métropolitain plus résilient face aux impacts du changement climatique, la MEL améliore la connaissance et la gestion des différents risques, préserve la ressource en eau et favorise le développement de la nature et de la végétalisation dans les villes et villages.

### MIEUX VIVRE LES PICS DE TEMPÉRATURE : CRÉATION D'UNE CARTE MÉTROPOLITAINE DES LIEUX DE FRAÎCHEUR L'ÉTÉ 2022

Dans la perspective d'étés de plus en plus chauds, la MEL a créé une carte métropolitaine des lieux frais diffusée sur le territoire pendant l'été 2022. Cet outil s'inscrit dans la politique des temps. Cette politique vise à prendre en compte la question des temps individuels (loisirs, famille...) et collectifs (travail, déplacements, horaires...) pour mieux les articuler dans l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, mobilité, urbanisme, aménagement, etc.). Levier dans la lutte contre le changement climatique, elle est identifiée comme un moyen d'atténuer l'impact de l'activité humaine sur le climat et d'aider à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Les lieux de fraîcheur ont été ainsi recensés sur une cartographie dynamique et accessible à tous les métropolitains sur le site internet de la MEL. Elle comprend notamment les espaces arborés accessibles aux habitants, les points d'eau potable en libre accès ou encore les bâtiments frais tels que les piscines, les musées et certaines bibliothèques. Des lieux publics, intérieurs et extérieurs, qui sont autant de refuges climatiques et permettent aux métropolitains de vivre aux mieux la période estivale.

### LE 22 SEPTEMBRE 2022, LA MEL A ORGANISÉ « LES TEMPORELLES » AYANT POUR TITRE « LE TEMPS PRESSE, ADAPTONS NOS RYTHMES ! »

La MEL, membre de Tempo Territorial (réseau national des acteurs des démarches temporelles), a organisé l'événement « Les Temporelles » qui s'est tenu le 22 septembre 2022 à la Gare Saint-Sauveur à Lille.

Avec pour thème « Le temps presse, adaptons nos rythmes ! », il s'agissait d'aborder d'une part la question du délai de la crise climatique et de la nécessité d'agir maintenant pour demain et, d'autre part, d'interroger notre rapport au temps et au quotidien. La question sous-jacente était celle des changements à apporter à nos rythmes de vie pour diminuer les impacts de nos activités collectives et gagner en avantages environnementaux, économiques et sociaux.

La conférence d'ouverture donnée par Mathieu Baudin (directeur de l'Institut des Futurs Souhaitables) sur « L'art d'imaginer les futurs » a lancé les échanges et l'envie d'impulser ces changements. Les thèmes de l'urbanisme et des déplacements, choisis pour leur convergence et leur complémentarité, ont ensuite fait l'objet de deux tables-rondes, avec des regards croisés pour montrer que le temps est un instrument à disposition pour aborder les changements nécessaires de rythmes collectifs. Pour terminer la journée, le média Usbek&Rica a proposé un débat sur la nécessaire adaptation de nos usages dans un contexte de crise climatique et énergétique. Levier d'innovation, la gestion par le temps est un élément de réponse collective à l'impératif de soutenabilité.

### LES MARAÎCHERS RÉCOLTENT UN FORT SOUTIEN DE LA MEL

En février dernier, la tempête Eunice a causé, sur le territoire métropolitain, des dégâts matériels sur les outils de production agricoles s'élevant à environ 266 500 € pour 28 exploitations. Cet événement a été révélateur de la fragilité de nos exploitations agricoles face à ces crises climatiques alors même que ces dernières années en montrent la multiplication et particulièrement cette année 2022 : gel d'avril, sécheresse, autant de facteurs déstabilisants le système agricole et alimentaire du territoire.

La MEL a souhaité soutenir rapidement les exploitants impactés par la tempête Eunice et, sur la base de ses compétences propres, s'est dotée d'un dispositif pérenne permettant de financer la reconstruction des bâtiments de production endommagés par un aléa climatique, déduction faite des indemnités d'assurance, ainsi que de prévenir les dommages et à atténuer les risques causés par cet événement.

Activé en 2022 pour répondre aux dégâts causés par la tempête Eunice, ce dispositif a permis, suite à un appel à projet, de soutenir 11 exploitations pour un montant total de 156 198,05 €, soit un financement global de 58 % des dégâts subis par les exploitations ayant répondu.



© Alexandre Traisnel

### EN 2022, LES COMMUNES DES GARDIENNES DE L'EAU DE LA MEL POURSUIVENT LEURS ACTIONS DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau de 2022, la MEL et les 26 communes Gardiennes de l'Eau ont réaffirmé leur engagement en matière de préservation durable de la ressource en eau de la Craie au sein de l'aire d'alimentation des captages.

L'alimentation en eau potable de la MEL se fait, pour plus de 30 %, par prélèvement au sein de la nappe de la Craie, située au sud du territoire, particulièrement fragile compte tenu de son faible recouvrement géologique et dans le contexte de changements climatiques. C'est pourquoi, afin de garantir la recharge qualitative des nappes, le projet de territoire des communes gardiennes de l'eau se dessine et s'anime.

Ainsi, des actions concrètes ont ainsi été conduites en 2022 :

- L'organisation d'une trentaine d'événements valorisant l'eau et le rôle des Gardiennes de l'Eau au sein des Espaces Naturels Métropolitains ;
- L'accompagnement vers une agriculture plus durable par un dispositif co-construit répondant aux nouvelles exigences et adaptations spécifiques aux territoires des Gardiennes de l'Eau ;
- Le renforcement des mobilités douces et durable prévues dans le SDIT et le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les voies vertes et les voies cyclables ;
- L'élaboration du PLU3 qui conciliera les capacités d'aménagement dans les communes Gardiennes de l'Eau avec des mesures permettant de garantir la pérennité de la nappe.

Le Plan Paysage, d'un budget de 1,2M€ sur deux ans, a été mis en place afin d'englober et de rendre cohérentes ces actions sur l'ensemble du territoire des Gardiennes de l'Eau, l'occasion également de déterminer les sites à enjeux qui nécessiteront une attention particulière.

En parallèle et à l'échelle du territoire de la MEL, des actions en matières de protection des ressources en eau et de sensibilisation aux usages pour la réduction des consommations sont des axes forts de la politique de l'eau.

### LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE A MIS EN PLACE, AVEC LE SOUTIEN DE LA MEL, UN OUTIL PARTICIPATIF DE RECENSEMENT DES MARES

Aujourd'hui, il ne reste que 10% des mares présentes au début du XX<sup>e</sup> siècle sur le territoire national. Celles-ci ont progressivement été délaissées avec l'arrivée de l'eau potable et le changement des pratiques agricoles. Pourtant, les mares restent un élément important du paysage qui procure de multiples bénéfices : abreuvement du bétail, épuration de l'eau, stockage des eaux de ruissellement, accueil de la biodiversité...

Pour toutes ces raisons, en 2022, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la MEL ont souhaité déployer un inventaire participatif des mares sur le territoire métropolitain. L'objectif est de dresser un état des lieux, tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux importants liés à leur préservation. La mobilisation de chacun est primordiale d'autant que peu de mares étaient recensées à l'échelle de la métropole lilloise par rapport à d'autres territoires des Hauts-de-France.

Le Groupe Mares du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a ainsi mis en place un outil participatif de saisie en ligne permettant de recenser les mares et de décrire leurs principales caractéristiques (en version simplifiée ou plus complète), pour mieux les connaître et les protéger : [www.cartogrou-pemares.org](http://www.cartogrou-pemares.org)

En parallèle de cet inventaire participatif, et pour promouvoir la démarche, une enquête a été menée auprès des métropolitains afin d'identifier leur intérêt, leur vision de la place des mares au sein des écosystèmes et leur motivation à participer à des animations autour des mares ; elle a collecté 66 réponses.

Initialement, l'outil comptait 561 mares potentielles, contre 1 561 à l'issue de cette première phase.

Il est prévu de poursuivre la promotion de cet outil en 2024 pour compléter, confirmer et préciser les données existantes.

### LA MEL S'ENGAGE POUR LA PLANTATION DE HAIES EN MILIEU AGRICOLE

La MEL, dans le cadre de son action en faveur de l'intégration de l'agriculture dans le territoire, du maintien des paysages, du développement de l'agro-écologie et de l'accompagnement du monde agricole pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, souhaite renforcer son action autour de l'agroforesterie. Cette ambition est également affichée dans la Stratégie Agricole Alimentaire Métropolitaine adoptée en 2016 ainsi que dans sa nouvelle stratégie de renforcement des trames écologiques du territoire métropolitain adoptée en 2021.

« C'est pour cette raison qu'elle soutient, l'action de deux associations, les Planteurs Volontaires et Lys Deûle Environnement, respectivement depuis 2016 et 2021, dont les missions principales sont les plantations de végétaux en milieu agricole (haies...) ».

En 2022, ce sont ainsi 22 projets de plantation, pour un total de plus de 20 000 végétaux plantés et plus de 6 000 m linéaires.

### EN DÉCEMBRE 2022, LA MEL A REJOINT LA MISSION D'ADAPTATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Vagues de chaleur, sécheresses, incendies de forêts ou encore érosion des côtes, les effets néfastes du changement climatique sont d'actualité dans le monde et en Europe. Ils touchent non seulement l'environnement et l'économie mais aussi la santé des Européens. Les phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes étant amenés à devenir la norme, nous devons accélérer les solutions qui renforcent la résilience au changement climatique.

La MEL fait partie des lauréats de la mission de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique, appelée « mission adaptation ». Elle a ainsi rejoint les 118 premières régions et autorités déjà membres de la mission. Par ailleurs, 17 entreprises privées, centres de services, réseaux de recherche et groupes d'action locale actifs dans l'amélioration de la résilience au changement climatique figurent parmi les « amis » de la mission et ont également signé la charte.

La mission d'adaptation vise à aider au moins 150 régions et communautés à accélérer leur transition vers la résilience au changement climatique d'ici à 2030. Elle aidera ces régions et autorités locales à mieux comprendre les risques climatiques, à mieux s'y préparer et à mieux les gérer, ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes pour renforcer la résilience. Elle disposera d'un financement de 370 millions d'euros sur l'ensemble de l'Europe pour la période 2021-2023. Les actions de recherche et d'innovation porteront sur la reconstruction des zones touchées par des

phénomènes climatiques extrêmes, la restauration des plaines inondables, l'agriculture verticale, les approches en matière de prototype d'assurance ou la création d'une ville « parfaitement adaptée », prête à résister à une tempête ou à une vague de chaleur. Il est également possible de mettre en place des initiatives conjointes avec d'autres missions et programmes de l'Union. Enfin, la mission permet aussi la mise en réseau, les échanges de bonnes pratiques entre les régions et les autorités locales et un soutien pour associer les citoyens à la mission.

### LA MEL PRIORISE LA GESTION NATURELLE DES EAUX PLUVIALES

Afin d'adapter le territoire au changement climatique, d'améliorer le cadre de vie et de préserver la ressource en eau, la nature et la biodiversité, la MEL agit pour la mise en œuvre d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Ce principe, inscrit dans le PLU depuis 2004, priorise la gestion le plus en surface possible, fondée sur des solutions naturelles de rétention et d'infiltration dans le sol à la source même, au plus proche de l'endroit où les eaux pluviales sont tombées. Si cette solution n'est pas possible, l'excédent non infiltrable est dirigé vers des milieux superficiels tels que des fossés ou cours d'eau. En dernier recours, la MEL autorise par dérogation le rejet des eaux pluviales au réseau de collecte, sur respect de critères qualitatifs et quantitatifs.

En avril 2022, un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé pour inclure davantage la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans les projets métropolitains. Cet enjeu figure également parmi les engagements de la nouvelle charte de l'espace public adoptée en décembre 2022. Enfin, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation des divers acteurs du territoire métropolitain ont été menées tout au long de l'année et se poursuivent afin de maximiser la prise en compte de la gestion des eaux pluviales : interventions au Forum Mondial de l'eau, au Conseil de l'Eau, au Club Climat des communes, auprès de bailleurs sociaux.

“  
**LA MEL FAIT PARTIE DES LAURÉATS DE LA MISSION DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, APPELÉE « MISSION ADAPTATION ».**  
 ”

### UTOPIA OU LA NATURE RÉENCHANTÉE

Du 14 mai au 2 octobre 2022, la 6<sup>e</sup> édition thématique de Lille 3000 « Utopia » a investi le territoire métropolitain pour une saison consacrée à la nature et aux liens qui unissent l'Homme et le vivant. La MEL a pris part à ce temps fort de sa vie culturelle qui, en mêlant art et nature, se donnait l'ambition d'éveiller les consciences à l'impératif écologique et de donner envie d'agir pour l'environnement. Les artistes ont ainsi proposé des créations engagées suscitant la réflexion, donnant à voir la nature et incitant à sa sauvegarde.

Tout au long de la saison, ce thème s'est décliné dans toute la métropole et ses alentours par des expositions, métamorphoses urbaines, projets participatifs, spectacles, conférences mais aussi, une des nouveautés de l'édition 2022, lors des Caps, randonnées mêlant art et sensibilisation à la nature qui nous entoure.

Enfin, afin de faire d'Utopia un démonstrateur de culture durable et éco-responsable, une attention particulière a également été portée à l'accessibilité à tous les publics, aux modes de transports, aux achats responsables, à l'impact environnemental du montage des expositions, aux circuits-courts ainsi qu'à la réduction et au tri des déchets.

# Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

## PRIORITÉ N° 9

### MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ET DÉVELOPPER AVEC LES PARTENAIRES UNE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Pour atteindre l'objectif ambitieux de réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité carbone en 2050, l'implication et l'engagement de tous les acteurs du territoire sont nécessaires. Au-delà de la MEL elle-même, les communes, les entreprises, les associations et les citoyens participent à l'atteinte de ces objectifs en menant des actions à leur propre échelle.

La MEL développe également des coopérations avec les territoires voisins, français, belges ou plus lointains sur des sujets comme la mobilité, la production d'énergie renouvelable, les réseaux de chaleurs, la gestion de l'eau ou des déchets...

#### LA MEL CONTRIBUE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL

La MEL a créé en 2021 le fonds de concours Transition Énergétique et Bas Carbone. Doté de 5 M€ par an, ce fonds est destiné aux communes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public par des travaux de rénovation, mais aussi pour développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine communal.

En 2022, la MEL a accompagné 73 projets portés par 41 communes à hauteur de plus de 3,5 M€, dont 14 projets d'audits / simulations thermiques dynamiques (STD), 52 projets de rénovation (dont 70 % représentant des projets de rénovation d'éclairages publics), 5 projets de production d'énergie renouvelable et 2 opérations de rénovation portant sur des équipements sportifs.

#### LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF CEE POUR FINANCER LES OPÉRATIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le dispositif national des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) permet de financer des actions d'économies d'énergie, dans des secteurs variés, tel que le passage à un mode de chauffage plus performant, l'isolation des bâtiments tertiaires et résidentiels ou encore l'achat de vélos électriques. Concrètement, les opérations respectant les critères CEE de performance énergétique sont éligibles à la réception de ces certificats d'économie d'énergie qui permettent de générer une recette financière correspondante.

Afin d'aider les communes à utiliser les CEE pour financer leurs opérations, la MEL a mis en place depuis 2019 un dispositif de mutualisation. La MEL se charge pour le compte des communes adhérentes de faire valider les actions d'économies d'énergies, de vendre les CEE ainsi générés puis de reverser la recette aux communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dispositif a été renouvelé pour quatre nouvelles années. La valorisation des opérations de rénovation énergétique menées à l'échelle de la MEL et des 61 communes et de la FEAL adhérentes au dispositif mutualisé a permis de générer un volume de CEE de 32,8 GWh cumac, correspondant à une recette financière d'environ 210 000 €.

#### LA MEL ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS LEUR GESTION ÉNERGÉTIQUE

La MEL accompagne les communes dans leur démarche de transition énergétique et bas carbone, au travers notamment de la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Il s'agit d'un service à destination des communes volontaires de moins de 15 000 habitants visant à les aider à optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine communale. Avec le soutien d'un conseiller mutualisé entre plusieurs communes, chaque commune adhérente est accompagnée dans la réalisation d'un état des lieux énergétique, dans le suivi de ses consommations et dépenses énergétiques et dans la mise en œuvre d'actions concrètes et durables sur une durée minimale de trois ans. Pour cela, le service s'appuie sur un nouvel outil, DEEPKI, que le MEL utilise et met à disposition pour suivre les consommations en énergie et eau pour tous les bâtiments et de suivre l'avancement du plan d'actions.

En 2022, la MEL a notamment accompagné les projets suivants :

- La réalisation d'un plan de sobriété énergétique, à Houplines et Forest-sur-Marque ;
- La rénovation de l'éclairage public pour le rendre moins énergivore, dans les communes de Marquette-lez-Lille, Lys-lez-Lannoy, Houplines, Verlinghem, Noyelles-les-Seclin, Tressin et Pérenchies ;
- Le développement des énergies renouvelables, par un projet de chaufferie biomasse à Verlinghem, de centrale en autoconsommation collective à Bousbecque, de production photovoltaïque et de pompes à chaleur à Erquinghem-Lys, ou encore d'installation d'une chaudière à granulés à l'école élémentaire d'Erquinghem-le-Sec.

#### → Perspectives 2023

- 14 nouvelles communes adhérent à la mission CEP depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, en plus des 39 communes qui y étaient déjà adhérentes.

#### LA MEL CONTINUE D'ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LES ACTIONS DE TRANSITION

En 2022, la MEL a poursuivi son engagement auprès de deux partenaires clés des transitions qu'elle a accompagné dans plusieurs projets.

- Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

La MEL a participé à l'organisation de la seconde édition du Forum des Outils pour la Transition qui s'est tenu à Lille le 7 décembre 2022. Piloté par la MRES, l'événement visait à présenter, expérimenter et nourrir les échanges autour des ressources concrètes permettant d'engager des actions en faveur de la transition. Cette seconde édition fut une réussite : ce ne sont pas moins de 38 ateliers et animations qui ont été présentés aux 220 participants présents.

En outre, la MEL a également soutenu le projet TEDDA dans la parution d'un guide méthodologique à destination des associations. Il les outille dans la réalisation de leur autodiagnostic et la mise en place de changements concrets pour réduire l'empreinte carbone de leurs activités quotidiennes et réussir leur transition écologique.

Enfin, le 30 avril 2022 s'est clôturée la 7<sup>e</sup> édition des DECLICS Énergie Eau, défis écocitoyens impliquant les participants pour le climat et la sobriété à travers l'application d'écogestes. Au total, ce sont 130 foyers réunis en 18 équipes sur 33 communes métropolitaines qui ont relevé le défi. L'édition 2021-2022 a ainsi permis de réaliser en moyenne 9,5 % d'économie d'énergie, 12,25 % d'économie d'eau, et d'éviter l'émission de 67 teqCO<sub>2</sub>. La 8<sup>e</sup> édition a été lancée en 2022 et fixe aux 235 foyers participants un objectif de 8 % de réduction de consommation d'eau et d'énergie.

- Centre Ressource du Développement Durable (CERDD).

Dans le cadre de son partenariat avec le groupement d'intérêt public CERDD, la MEL soutient le réseau des ambassadeurs du développement durable composé d'acteurs divers expliquant concrètement et pédagogiquement au sein de leurs entreprises comment agir pour le climat et le développement durable. 80 interventions ont eu lieu au cours de l'année 2022, autant d'occasions de générer l'envie de s'impliquer et d'impulser l'engagement de toutes et tous sur les enjeux de développement durable.

### 29 RÉUNIONS DU HAUT CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR LE CLIMAT TENUES EN 2022

Lancé en septembre 2021, le Haut Conseil métropolitain pour le Climat (HCmC) s'inscrit comme instance de gouvernance territoriale et partagée qui accompagne la MEL dans le pilotage et le suivi du PCAET. Il s'est réuni tout au long de l'année 2022 et a travaillé sur de nombreuses propositions. Au total, ont eu lieu quatre séances en inter-collèges, sept réunions du collège citoyen, cinq réunions du collège socio-économique, quatre réunions du collège socio-économique et neuf Clubs Climat des communes. Les thématiques traitées concernent tous les aspects du Plan Climat : de la sobriété aux énergies renouvelables en passant par la consommation alimentaire et l'évaluation du Plan Climat. Les actions proposées font l'objet d'une instruction et d'un suivi et plusieurs d'entre elles sont déjà réalisées ou en cours de réalisation. Il s'agit par exemple d'organiser un événement autour de l'alimentation durable, savoureuse et solidaire et d'un cahier de recommandation destiné aux projets d'énergies renouvelables.

### → Perspectives 2023

- Lancement du cycle 2 du HCmC en septembre 2023

### LA MEL ET SES PARTENAIRES SOUTIENNENT LES JEUNES TALENTS MÉTROPOLITAINS, BELGES ET NÉERLANDAIS DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Réseau Franco-Néerlandais de l'enseignement supérieur, en partenariat avec la MEL, a organisé un creathon croisé Lille-Maastricht sur la thématique de l'économie circulaire. Pendant cet événement, 32 étudiants métropolitains, belges et néerlandais ont travaillé pour présenter un projet autour de l'économie circulaire répondant aux problématiques à la fois métropolitaines, belges et néerlandaises. Il s'est ouvert sur le territoire de la MEL, du 16 au 18 mars 2022. Les participants ont ainsi pu échanger avec des professionnels agissant sur cette thématique mais ils ont également découvert le Couvent des Clarisses, lieu dédié à l'économie circulaire à Roubaix.

L'étape finale du creathon a eu lieu pendant 3 jours à Maastricht et s'est clôturé, pendant le Circular Work Place Europe (13 mai 2022). Après une présentation de leurs projets à un jury composé de professionnels métropolitains, belges et néerlandais, l'équipe gagnante a reçu un prix financier. Leur participation au Circular Work Place Europe leur a permis d'approfondir le sujet de l'économie circulaire avec des professionnels néerlandais.

### LA RECHERCHE AU SERVICE D'UNE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE PLUS VERTE

Le programme de coopération territoriale européenne (volet interrégional) pour la connaissance territoriale ESPON, destiné aux chercheurs, administrations nationales, régionales ou locales et agences d'urbanisme, permet de créer un lien entre la recherche scientifique et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement et du développement territorial.

Parmi les projets financés, figure le projet Infrastructure de transport durable dans la région urbaine stratégique Eurodelta (STISE), un vaste territoire très urbanisé au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, bordé par la mer du Nord et traversé par plusieurs frontières, duquel la MEL fait partie. Le projet consiste en une étude sur la mobilité menée en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne pour développer une mobilité plus verte et contribuer aux objectifs européens de développement durable. L'étude a été finalisée en février 2022 et a mis en évidence quatre axes d'action :

- Le report de l'avion vers le train pour des courtes et moyennes distances dans, vers et depuis l'Eurodelta ;
- L'implantation de Zones Zéro Emission (ZEZ) d'ici 2035 dans toutes les villes de la région de plus de 100 000 habitants ;
- L'exploration du potentiel du MaaS (Mobility as a Service ou mobilité servicielle), ce volet ayant notamment fait l'objet d'une présentation de l'expertise de la MEL au séminaire organisé par ESPON à Lille en juin 2022, à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'UE ;
- L'amélioration de l'offre de transport ferroviaire public transfrontalier au sein des trois corridors Lille-Bruxelles, Rhin-Escaut et Rhin-Waal.

Dès la fin du projet, un groupe de travail s'est mis en place entre les partenaires pour continuer la dynamique de coopération et, compte tenu de sa localisation, la région pourrait même devenir une zone pilote intéressante où politiques et concepts ambitieux pourraient être testés, notamment dans le cadre de la coopération stratégique entre la MEL et la Région Bruxelles-Capitale.

### LA MEL ET SES VOISINS APPORTENT DES RÉPONSES COORDONNÉES AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Les actions en faveur du climat dépassent les limites administratives, ce qui rend les coopérations nécessaires avec les territoires voisins, qu'ils soient français ou belges.

En 2022, la MEL a continué à coopérer avec la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), la Communauté de communes Pévèle-Carembault (CCPC) ou encore la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), sur des sujets qu'il faut appréhender à une large échelle comme la gestion de l'eau ou la mobilité durable des voyageurs ou des marchandises. Concrètement, l'accueil à Lille des Assises de l'économie de la mer en novembre 2022, conjointement avec la CUD, a permis de réaffirmer l'importance de coopérer entre territoires maritimes et arrière-pays pour atteindre des objectifs de report modal, de décarbonation de l'économie, de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La MEL a poursuivi par ailleurs son implication forte dans la gouvernance du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Un des objectifs est d'apporter des réponses coordonnées aux enjeux quotidiens transfrontaliers tels que la mobilité durable.

En juin 2022, la MEL et le Département du Nord ont signé une convention de partenariat. Ce rapprochement au service des habitants du territoire se compose de cinq grands engagements, dont celui de renforcer la protection de l'environnement et la transition écologique. Cela se traduira dans la politique agricole et alimentaire (consolidation du label « Ici, je mange local » par exemple) et la politique de mobilité durable (financement des nouvelles lignes de transports collectifs inscrits au Schéma Directeur des Infrastructures de Transports porté par la MEL).

### LILLE ECO SPORT CHALLENGE : UN FESTIVAL SPORTIF AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Lille Eco Sport Challenge est un événement ouvert à tous et ludique qui mêle sport et écologie. Il a eu lieu le 17 octobre 2022 à l'occasion du la World Clean Up Day (Journée mondiale de nettoyage de la planète). Un programme varié attendait les participants. Ils ont pu déambuler dans un éco-village des partenaires, se sensibiliser au développement durable et à l'écologie par le biais d'ateliers et d'animations ou encore pratiquer une éco-marche ou un éco-jogging à travers la ville.

De nombreux athlètes de haut niveau étaient présents pour l'occasion, tels que Pierre-Ambroise Bosse. Parrain de l'événement, il a pu donner aux participants ses conseils sportifs en tant que champion du monde du 800 m, ambassadeur de la Métropole et licencié au Lille Métropole Athlétisme club.

Enfin, deux challenges sportifs et écologiques ont mis les participants au défi. D'une part, il s'agissait pour 30 équipes de s'affronter de manière ludique et bienveillante afin de collecter et trier le plus de déchets possibles à la Citadelle et dans la Ville de Lille. D'autre part, l'événement ambitionnait de battre le record du monde de ramassage de mégots sur toute la journée. Ces derniers ont ensuite été revalorisés au sein de deux entreprises spécialisées dans le domaine, MéGO ! et Lemon Tri.

Sur la journée, les participants ont ramassé : 485 000 mégots, 2 500 L d'encombrants, 1 400 L de bouteilles plastiques, 800 L de verre, 700 L de cartons et 500 L de canettes.



© Lucas Dumortier

**LE FORUM CULTURE EUROCITIES 2022 S'EST TENU À LILLE AUTOUR DE LA CULTURE RÉSILIENTE ET DURABLE**

La MEL est membre depuis 1995 du réseau Eurocities qui réunit plus de 200 villes et métropoles à travers l'Europe afin de défendre leurs intérêts vis-à-vis des instances européennes, de favoriser la collaboration et les échanges de bonnes pratiques, et de promouvoir des projets internationaux autour de six grandes thématiques : le développement économique, la culture, l'environnement, la mobilité, les affaires sociales et la société de la connaissance. Pour chacune d'elles, des groupes de travail se réunissent régulièrement et un Forum annuel est organisé.

En 2022, le Forum Culture Eurocities s'est tenu à Lille les 28, 29 et 30 septembre et a accueilli environ 200 partenaires et participants. Son organisation coïncidait avec la clôture du festival Utopia afin de mettre en lumière la saison culturelle riche de la métropole.

Le thème retenu était celui de la « culture résiliente et durable » et il invitait les élus et techniciens à s'interroger sur le rôle des collectivités locales dans le soutien aux acteurs culturels face à la transition écologique et sociale. Les échanges se sont structurés pendant les trois jours en séances plénières au Palais des Beaux-Arts de Lille et au LaM ainsi qu'autour de parcours thématiques dans différents hauts lieux culturels métropolitains sur des enjeux variés : la résilience urbaine et sociale par l'action culturelle, les activités culturelles et l'inclusion, la durabilité dans le spectacle vivant et la musique, la culture et la transformation durable des quartiers, et enfin la reconversion de sites patrimoniaux en lieux culturels. Ils ont donné lieu à des présentations par des professionnels des domaines artistiques et culturels des défis auxquels ils sont confrontés en termes d'inclusion et de transition écologique afin d'éclairer et d'alimenter les discussions.

**RENCONTRES INSPIRANTES ENTRE**

**FAVORISER LA COLLABORATION ET LES ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ENTRE MÉTROPOLIS EUROPÉENNES, ET PROMOUVOIR DES PROJETS INTERNATIONAUX.**

**LES DEUX LAURÉATS DU CHALLENGE « METS L'EUROPE DANS TES PROJETS » ET LEURS HOMOLOGUES EUROPÉENS**

En septembre 2021, la délégation permanente de la MEL auprès des institutions européennes (DPMEL) a lancé un challenge interne intitulé « Mets l'Europe dans tes projets » afin d'inciter les agents de la MEL à prendre davantage en compte le volet européen dans leurs dossiers. Deux projets métropolitains ont été récompensés lors de l'annonce des résultats le 9 mai 2022, à l'occasion de l'événement « Faites l'Europe à la MEL » : MELbility (action de lobbying en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux infrastructures de recharge des véhicules électriques) à la première place, et BIM Cycle (travail sur le Building Information Modeling (BIM), ou modélisation des informations du bâtiment, dans l'objectif de montrer l'intérêt du BIM pour structurer et optimiser le réemploi des matériaux dans les projets de réhabilitation des bâtiments patrimoniaux) à la seconde place ex-aequo, avec l'équipe EphémEL (création d'une boîte à outils, apportant des solutions aux acteurs du territoire souhaitant développer des projets d'animation et de gestion transitoire des espaces vacants des sites concernés par un projet de renouvellement urbain). Cette victoire a débouché sur une rencontre respective avec leurs homologues néerlandais et belges afin de partager les bonnes pratiques et initiatives inspirantes.



— PRIORITÉ N° 10 —

## MOBILISER LES MOYENS FINANCIERS ET PRATIQUES À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU PCAET

La réussite et l'atteinte des objectifs de réduction de consommations et d'émissions de GES aux horizons 2026, 2032 et 2050 du PCAET dépendent non seulement de l'engagement des acteurs du territoire mais aussi de la bonne adéquation entre les ambitions et les moyens mobilisés (budgétaires, techniques ou humains). Des investissements massifs ou parfois de nouveaux outils opérationnels sont nécessaires. Pour suivre la mise en œuvre et évaluer les impacts du programme d'actions, un dispositif renforcé de pilotage, fondé sur des indicateurs, est proposé et partagé dans le cadre du Haut Conseil métropolitain pour le Climat.

### L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PCAET EN VUE DE SON ACTUALISATION

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la MEL a été adopté en février 2021 et prévoit un programme d'actions jusqu'en 2026. L'évaluation à mi-parcours permettra d'établir un bilan intermédiaire sur les actions menées, leurs résultats et l'avancement vers les objectifs fixés. Sur cette base, le PCAET fera l'objet d'une actualisation afin d'ajuster le programme d'actions.

En 2022, la MEL a attribué à la société I-CARE le marché pour la mise à jour des bilans des émissions de gaz à effet de serre, du diagnostic des risques du territoire et pour l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET. Ces travaux intègrent également la quantification climatique de 10 actions structurantes du plan climat dans les domaines de la rénovation énergétique, des transports, du tertiaire, des déchets, des énergies renouvelables et de l'agriculture. L'évaluation inclut également le volet patrimoine et compétences de la MEL en tant qu'institution.

#### → Perspectives 2023

■ Réception des rapports de mise à jour des bilans GES (territoire et patrimoine et compétences), diagnostic des risques et ajustement du programme d'actions du plan climat.

#### → Perspectives 2024

■ Mise à disposition du public du rapport d'évaluation à mi-parcours, délibération en conseil de février 2024



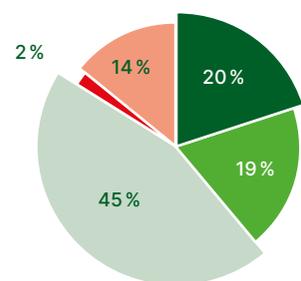
# Analyse du budget climatique appliquée au compte administratif 2022



## 01 - INVESTISSEMENT

Périmètre d'analyse : 504 M€ en 2022

ATTÉNUATION  
du changement climatique



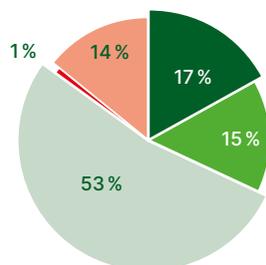
199 M€  
(très) favorables à l'atténuation  
du changement climatique, dont :

- Reconstruction du bâtiment de Ronchin Biotope 2 en appliquant la stratégie QEEB, études de mise en œuvre du décret tertiaire,
- Financement par la MEL de la rénovation thermique des bâtiments,
- Modernisation et développement des infrastructures électriques de l'offre métro et SDIT, modernisation des gares et de la billettique,
- Développement des pistes cyclables.

11 M€  
défavorables à l'atténuation  
du changement climatique, dont :

- Enfouissement de déchets,
- Achats de combustibles fossiles
- Achats de réactifs (STEP),
- Déplacements en voiture/engins essence ou diesel, en avion.

ADAPTATION  
au changement climatique



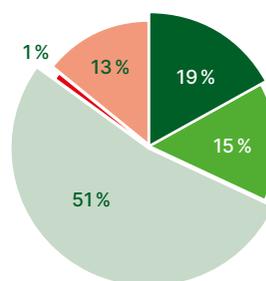
160,6 M€  
(très) favorables à l'adaptation  
au changement climatique, dont :

- Reconstruction du bâtiment de Ronchin Biotope 2 en appliquant la stratégie QEEB,
- Financement par la MEL de la rénovation thermique des bâtiments et de l'habitat (AMELIO),
- Lutte contre les fuites,
- Mise en œuvre du plan Bleu, voies vertes,
- Gestion patrimoniale eau potable.

6,2 M€  
défavorables à l'adaptation  
au changement climatique, dont :

- Artificialisation des sols.

QUALITÉ  
de l'air



171,8 M€  
(très) favorables à la qualité  
de l'air, dont :

- Modernisation de l'offre des transports en commun et SDIT,
- Travaux de rénovation du Stadium, du LaM,
- Développement des pistes cyclables.

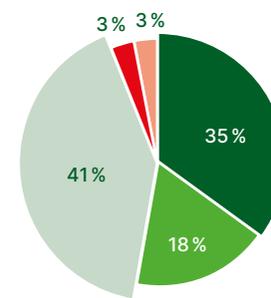
8,5 M€  
défavorables à la qualité  
de l'air, dont :

- Achats de BOM diesel, véhicules thermiques, matériels informatiques.

## 02 - FONCTIONNEMENT CA 2022

Périmètre d'analyse : 964 M€ en 2022

ATTÉNUATION  
du changement climatique



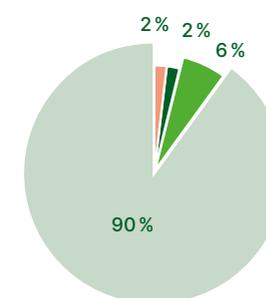
507,3 M€  
(très) favorables à l'atténuation  
du changement climatique, dont :

- Impact de l'inflation sur les 3 grandes politiques métropolitaines à fort impact (transports, déchets, eau et assainissement),
- Retour à des niveaux de fréquentation des transports en commun d'avant COVID,
- Prise en compte du Plan Climat Air Energie dans les documents de planification et les marchés et contrats (ex : exploitation des stations d'épuration, distribution d'eau),
- Achat d'électricité (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022) et de gaz (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022) 100% verts.

32,3 M€  
défavorables à l'atténuation  
du changement climatique, dont :

- Dépenses d'énergie, en fonction, des km parcourus et du type d'énergie,
- Déplacements (avion – voiture) en amont ou en aval des grands événements.

ADAPTATION  
au changement climatique



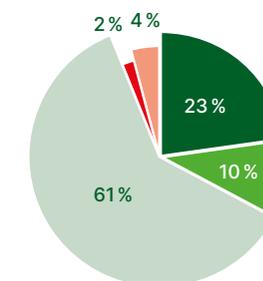
76,7 M€  
(très) favorables à l'adaptation  
au changement climatique, dont :

- Entretien ENM, espaces verts, GEMAPI.

2,1M€  
défavorables à l'adaptation  
au changement climatique, dont :

- Artificialisation des sols.

QUALITÉ  
de l'air



319,6 M€  
(très) favorables à la qualité  
de l'air, dont :

- Prime air pour le changement des chauffages au bois.

19,5 M€  
défavorables à la qualité  
de l'air, dont :

- Déplacements (avion – voiture) en amont ou en aval des grands événements.



## **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 Lille Cedex  
T. +33 (0)3 20 21 22 23  
■ [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)

